



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

12^e séance plénière

Vendredi 24 septembre 1999, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de Mme Mireya Moscoso, Présidente de la République du Panama

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République du Panama.

Mme Mireya Moscoso, Présidente de la République du Panama, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République du Panama, S. E. Mme Mireya Moscoso, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Moscoso (*parle en espagnol*) : La délégation du Panama se félicite tout particulièrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à la présente session. Nous sommes heureux de voir que les nobles peuples de l'Afrique, dont les Panaméens partagent les aspirations au progrès, sont si bien représentés à cette tribune grâce à vous, Monsieur le Président, qui menez nos délibérations et grâce à un autre Africain éminent, M. Kofi Annan, qui dirige le Secrétariat.

Nous associons aux félicitations qui vous ont été adressées en reconnaissance de vos capacités et de vos talents, et nous joignons aux expressions de gratitude formulées à l'endroit du Secrétaire général pour le dévouement dont il a fait preuve à l'égard de l'Organisation et les efforts inlassables qu'il a déployés pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la manière brillante dont il a dirigé nos débats et pour la contribution qu'il a apportée pour que les débats de l'Assemblée soit couronnés de succès.

Au nom du peuple et du Gouvernement de Panama, j'adresse mes félicitations aux représentants de Kiribati, de Nauru et du Royaume des Tonga, dont les États viennent d'être admis au sein de la famille des Nations Unies en ce premier jour de la présente session. Cet événement confirme incontestablement le caractère universel de l'Organisation et sa vocation à assurer la paix mondiale et le bien-être des peuples.

Je parle aujourd'hui au nom d'une nation jeune et fière qui a écrit des pages illustres dans l'histoire de la lutte menée par les peuples d'Amérique latine pour édifier leurs propres nations. Je suis le porte-parole d'un pays où s'est tenu, selon les vœux du libérateur Simon Bolivar, le premier congrès des nouvelles nations du continent.

Ici même, devant l'Assemblée, je représente un État qui, de par sa situation géographique, a été amené à jouer un rôle important en tant que voie de transit, et qui s'est ardemment mis au service de la communication interocéanique; c'est pourquoi nous avons dû attendre la fin du XXe siècle pour reprendre le contrôle de l'ensemble de notre territoire.

Je suis, comme mes compatriotes, pleine d'enthousiasme à l'approche d'un événement d'une portée considérable qui est la restitution du canal de Panama à la République de Panama. À la veille de ce très grand événement qui suscite d'énormes espoirs, nous devons rendre hommage aux nombreux Panaméennes et Panaméens qui dès notre indépendance se sont engagés dans la lutte pour libérer leur pays du fardeau que constituait le premier Traité du canal de Panama qui a été signé en 1903. Leurs actes de patriotisme restent gravés de manière indélébile dans l'histoire et la mémoire de notre peuple.

Depuis son ouverture en 1914, le canal de Panama a été un symbole important de notre nationalité et de l'espoir du peuple panaméen pour réaliser son développement en tant que nation. Le Canal qui a fait de nous le pont du monde et le centre de l'univers est à la base du progrès économique enregistré par la communauté internationale durant plus de huit décennies. Le peuple panaméen pourra maintenant contribuer pleinement à la richesse générée par la voie interocéanique, parce qu'au seuil du XXIe siècle, le Gouvernement du Panama a décidé que le canal sera au service non seulement du commerce international, mais aussi du développement humain durable. L'administration du canal ne constitue donc pas uniquement un droit, mais également un devoir qui oblige tous les Panaméens de gérer cet outil de façon responsable, efficace et totalement intègre. Nous sommes préparés avec une attention redoublée à cette tâche.

La transition juridique de la restitution du Canal a commencé en 1977 par la signature du Traité du canal de Panama. Cet accord attestait la volonté des États-Unis de faire cession de l'administration et du contrôle total de cette voie d'eau interocéanique au Panama, le 31 décembre 1999. À partir de ce moment, les Gouvernements du Panama et des États-Unis ont travaillé en parfaite harmonie pour favoriser une transition sans heurt. En outre, depuis le retour à une vie constitutionnelle normale au Panama en 1989, nous Panaméens, nous sommes mis d'accord sur la nécessité de placer le Canal au-dessus et au-delà de nos différences politiques. Le résultat de ce consensus nous a permis d'inclure une clause annexe à notre Constitution, une disposition légale définissant la façon dont le Canal doit être

administré, à partir du 31 décembre 1999. Sur la base de cette disposition constitutionnelle, adoptée en 1994, et grâce à la participation active de toutes les couches sociales panaméennes, nous avons rédigé un projet de loi, la Loi concernant les autorités responsables du canal de Panama, qui a été adopté à l'unanimité par notre Assemblée législative.

Ces deux instruments juridiques qui constituent la disposition constitutionnelle et la Loi sur le Canal offrent les mécanismes juridiques pour assurer une bonne administration de la voie d'eau interocéanique. Au cours des dernières années, le Canal a connu une augmentation sans précédent du volume du trafic et du nombre des cargos en transit. Cette tâche a pu se faire de manière efficace et exemplaire, grâce surtout à une main-d'oeuvre hautement qualifiée constituée essentiellement de citoyens panaméens.

Pour garantir le fonctionnement futur du Canal, le Panama met en oeuvre un programme intensif d'investissements, à un coût estimé à 1 milliard de balboas, afin de moderniser et d'améliorer cette voie d'eau interocéanique et de lui permettre d'absorber une demande croissante, tout en maintenant la qualité des services. Nous prévoyons que les travaux de modernisation et de rénovation en cours augmenteront de 20 % la capacité du Canal.

La protection de l'environnement reste l'une des priorités de l'administration du Canal. Comme le stipule la loi concernant les autorités responsables du Canal, à partir du 31 décembre 1999, les tâches de surveillance, de conservation du bassin du Canal ainsi que celles de coordination des différents départements, de protection et d'utilisation des ressources naturelles de cette vaste région seront confiées aux autorités.

Je voudrais reconnaître ici que depuis sa signature en 1977, les clauses du Traité sur le canal de Panama ont été scrupuleusement respectées par les différents gouvernements qui se sont succédé aux États-Unis. Et c'est grâce à eux que nous avons pu surmonter les obstacles que nous avons rencontrés au cours des 20 ans qu'a pris le processus de restitution à notre pays de la voie d'eau interocéanique et des bases militaires. Même s'il reste encore à nos deux Gouvernements quelques obstacles à surmonter, tels que la décontamination de certaines zones destinées à l'usage exclusif de l'armée américaine, mon gouvernement espère que ces désaccords seront résolus de façon satisfaisante, dans un délai raisonnable.

La cession du Canal à la République du Panama est un événement de grande portée, non seulement pour notre pays,

mais aussi pour les États-Unis et pour la communauté internationale. Aussi, les Panaméens espèrent-ils que les représentants de la communauté internationale se joindront à eux pour célébrer la cérémonie de restitution du Canal au Panama. Mes compatriotes espèrent aussi que les relations entre le Panama et les États Unis continueront de se baser sur le respect mutuel et sur l'équité dans le domaine des échanges commerciaux, au vu des liens historiques, sociaux, politiques qui existent entre les deux pays depuis le début du siècle. Les avantages que le contrôle du Canal a apportés à l'économie américaine et à la position politique des États-Unis doivent être une raison pour ce pays de continuer de nourrir à l'égard du Panama le sentiment de fraternité que ses dirigeants ont proclamé pendant des décennies, et d'agir dans cet esprit afin qu'une nouvelle ère s'ouvre dans les relations avec le Panama, ce qui nous permettra d'assurer notre développement humain durable, auquel notre peuple aspire tant.

Au cours des dernières années le Panama, comme tant d'autres pays, a souffert de l'imposition d'une orthodoxie économique qui a été appliquée bien plus en fonction des intérêts des secteurs économiques internationaux que du développement économique des pays concernés, et pour le cas du Panama, sans tenir compte des particularités de notre pays. C'est cette situation qui a conduit mon gouvernement à réviser l'orientation de sa politique économique, afin de favoriser le progrès de notre peuple.

Nous sommes particulièrement soucieux du développement des communautés rurales. Ces communautés contribuent de manière inestimable au renforcement de notre nation, mais pourtant, elles connaissent le plus de difficultés dans la lutte pour la survie. La principale préoccupation de mon gouvernement est liée à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Pour atteindre cet objectif, il nous faudrait fournir beaucoup plus d'efforts, mais il nous faudrait surtout parvenir à conquérir de nouveaux marchés pour nos produits, accroître sensiblement les investissements privés dans notre pays et la coopération avec les pays développés.

À une époque où l'on réaffirme sans cesse le droit à l'égalité de la femme et sa participation plus active dans la vie publique, je me sens fière d'être la première Panaméenne à avoir reçu de ses concitoyens une preuve évidente de confiance grâce au mandat qui m'a été confié de servir la République en tant que Présidente. J'interprète ce mandat comme un défi qui m'interpelle pour promouvoir le développement durable au Panama, avec honnêteté et dévouement, conformément aux valeurs politiques universelles que défend avec une persévérance admirable, depuis un demi-

siècle, l'Organisation, valeurs qui ont pour nom : système démocratique de gouvernement et respect des droits de l'homme.

Par conséquent, je suis consciente de la haute responsabilité qui m'incombe dans mon désir de suivre les pas de mes prédécesseurs, dirigeantes exceptionnelles, élues dans leur pays, à l'issue d'élections démocratiques : Golda Meir, Indira Gandhi et Corazón Aquino, entre autres et dans notre région : Eugenia Charles, Violeta Chamorro et Janet Jagan. Elles ont permis la réalisation d'une aspiration légitime, à savoir que la société reconnaisse les aptitudes de la femme et ses mérites et la mette sur un pied d'égalité avec les hommes pour assumer l'importante responsabilité politique de présider aux destinées d'une nation.

Grâce à moi, ce rêve est devenu une réalité pour la femme panaméenne. À cet égard, mon élection constitue un progrès significatif dans la lutte pour garantir l'égalité politique aux femmes panaméennes et à celles du reste de l'Amérique centrale. Beaucoup parmi les femmes panaméennes sont victimes de la pauvreté et la misère. Une situation inacceptable qu'elles partagent avec les enfants, les personnes âgées et les hommes auxquels la prétendue mondialisation n'accorde aucune importance.

Si nous voulons garantir la permanence de la vie humaine sur cette planète que Dieu nous a donnée, si nous voulons, en tant que dirigeants, tenir nos promesses, nous devons tenter d'éradiquer la faim, la pauvreté et la misère, qui, dans mon pays, frappent presque deux cinquièmes de la population.

Si nous voulons atteindre ces objectifs, pour lesquels nous avons été élus, nous devons éradiquer la corruption, qui est un grand obstacle à la réalisation des objectifs que nos sociétés attendent de nous. Dans ce sens, j'ai le plaisir de déclarer à l'Assemblée que Panama a toujours fait tout ce qui était en son pouvoir, et continuera de le faire, pour la répression du trafic et de la consommation de stupéfiants, ainsi que du blanchiment de l'argent qui provient de cette activité infâme.

Les dirigeants des nations ont la possibilité de prendre des mesures contribuant sensiblement à l'édification d'un monde plus juste, plus humain et plus équitable, où règnent la démocratie, la justice et la liberté, principes fondamentaux pour lesquels mon peuple, comme tous les peuples du monde, a lutté tout au long de l'histoire.

Je voudrais exhorter les dignitaires et représentants des pays Membres à entreprendre avec courage la lutte contre

la pauvreté, la misère et la corruption, qui dégradent tant les conditions de vie de l'humanité. Je voudrais leur demander d'aider les faibles, ceux qui souffrent d'injustices inconcevables, ceux qui voient leur vie menacée par des forces invisibles, qu'ils ne comprennent ni ne peuvent contrôler.

Si je suis ici présente, c'est parce que nous, les Panaméens, croyons fermement dans l'ordre établi par l'Organisation, qui lutte pour l'égalité entre les peuples et pour la paix entre les nations depuis plus de 50 ans. L'Organisation a défendu pleinement les droits de l'homme et a préconisé la lutte contre la discrimination sur tous les fronts, et c'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer les Nations Unies, car c'est ici que se trouve le tribunal des petites gens qui se pose en défenseur de tous nos droits.

Investie de la confiance qu'a mon peuple dans l'Organisation des Nations Unies, j'invite tous les dignitaires et représentants des pays Membres à se joindre à nous alors que nous célébrons le recouvrement de la souveraineté que nous ne nous sommes jamais résignés à perdre. En ce moment historique, que les Panaméens souhaitent partager avec l'humanité entière, les carillons du monde retentiront de joie car le principe de souveraineté, tant de fois proclamé en cette instance internationale et d'autres, se sera enfin traduit en faits concrets en ce qui concerne mon pays.

Que Dieu, source de toute autorité, guide les travaux de cette Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République du Panama de la déclaration qu'elle vient de faire.

Mme Mireya Moscoso, Présidente de la République de Panama, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République dominicaine.

M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Leonel Fernández

Reyna, Président de la République dominicaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Fernández Reyna (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur particulier de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom du Gouvernement et du peuple de la République dominicaine, et je saisis cette occasion pour exprimer toutes mes félicitations au Président nouvellement élu de cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab.

De même, je voudrais souligner l'excellent travail accompli par un représentant distingué de notre région, le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Opertti, qui a si efficacement dirigé les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à souhaiter à M. Kofi Annan plein succès dans l'exercice de ses hautes et délicates fonctions en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le noble but de garantir la paix entre les nations et l'intégrité des individus, est née, il y a plus d'un demi siècle, cette vénérable institution que constituent les Nations Unies. Les Nations Unies ont beaucoup fait pour éviter les affrontements belliqueux, apaiser les tensions, régler les différends, encourager des négociations et des accords et promouvoir la tolérance et la non-violence.

Mais dans un monde de plus en plus complexe, né de la fin d'une époque marquée par l'antagonisme bipolaire entre deux modèles de civilisation et l'apparition d'une révolution technologique qui a contribué à un sentiment d'accélération du temps, à la diminution des distances et à l'accroissement des espérances, on exige des Nations Unies qu'elles renouvellent leur rôle dirigeant pour faire face à cet ensemble de circonstances qui tout en présentant de grandes opportunités pour les peuples, est également lourd de risques et des menaces pour leur avenir.

Il ne s'agit plus seulement d'éviter les guerres et de prévenir les conflits, tâche inéluctable qu'on attend de l'Organisation qu'elle accomplisse, mais également de permettre à chaque être humain qui habite cette planète de pouvoir mener une existence digne, décente et pleine d'espoirs.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que jamais auparavant le monde n'avait thésauriser tant de richesses. À aucun autre moment de l'histoire, le genre humain n'avait disposé

de la capacité dont il dispose aujourd'hui de produire tout ce dont il a besoin pour se nourrir, se vêtir, se loger, communiquer et se déplacer. Le niveau de richesse est tel qu'actuellement dans le monde, plus d'un trillion de dollars circulent chaque jour sur les marchés internationaux de capitaux purement spéculatifs, engendrant ce qu'on appelle déjà l'«économie de casino».

Afin d'avoir une idée approximative de ce que représente le volume de capitaux, soulignons qu'une seule journée d'opérations de ces marchés financiers équivaut à deux fois le produit national brut annuel de tous les pays africains. Cependant, un tel volume de richesse est concentré dans un très petit nombre de pays qu'on identifie comme des pays centraux, et à l'intérieur de ces pays, la richesse est concentrée dans les mains de ceux qui contrôlent l'industrie, la finance, les moyens de transport et les communications. Par le biais de la concentration de cette richesse chez un petit nombre de pays et l'influence que ceux-ci exercent sur les médias, se propage une philosophie de consommation dont les effets sont l'adoption de modes de vie conduisant au gaspillage, au luxe inconsidéré et à des attitudes ostentatoires.

Parallèlement à cette richesse, le monde n'a jamais autant souffert de la pauvreté. Aujourd'hui, 1,3 milliard de personnes vivent dans une pauvreté extrême et la majorité d'entre elles souffrent de famine chaque jour. Dans un monde si opulent, 3 milliards de personnes survivent avec moins de 2 dollars par jour, et chaque année, 50 millions d'enfants sont affectés de façon irrémédiable en raison de la malnutrition. Près de 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2 milliards n'ont pas accès aux facilités d'hygiène. Une majorité considérable n'a qu'un accès très limité à l'éducation, aux soins de santé et au logement, et des centaines de millions sont au chômage ou n'ont pas de revenu permanent.

Ce contraste frappant et scandaleux entre la richesse et la pauvreté constitue un grand défi pour toutes les nations du monde et le système des Nations Unies alors que nous sommes à la veille du XXIe siècle. Il n'y a pas de formule magique pour résoudre ce problème. Ce n'est que par des efforts concertés de toutes les nations, riches et pauvres, travaillant dans le même sens et de façon solidaire et humaine, que l'humanité pourra partager de façon égale la richesse prodigieuse de cette ère.

Depuis quelque temps, dans diverses instances internationales, toute une série d'idées judicieuses ont été avancées. Si elles étaient mises en oeuvre, elles contribueraient

à une réduction substantielle de la pauvreté et à la création de nouvelles possibilités.

Le monde a salué avec joie et satisfaction la décision adoptée par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques de consacrer 0,7 % de leur produit national brut au financement d'un programme destiné à réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage des habitants des pays en développement vivant dans une pauvreté extrême. En dépit de l'engagement public pris par ces pays, la coopération en matière de développement a chuté à 0,22 % du produit combiné des pays donateurs en 1997, ce qui constitue le chiffre le plus bas depuis les années 50.

Alors qu'il y a un transfert quotidien de plus d'un billion de dollars des pays centraux ou très développés, il n'est pas juste qu'il existe une tendance à réduire l'aide publique au développement destinée aux pays les moins développés.

Les pays en développement ont vu leur dette extérieure passer de 1,6 billion en 1993 à 2,5 billions en 1998. La dette extérieure de l'Amérique latine qui était de 44,786 milliards de dollars en 1980 est passée à 669 milliards en 1997, une augmentation presque 15 fois supérieure en 17 ans. Les paiements d'intérêts qui sont demeurés stables entre 1980 et 1994 à un niveau se situant entre 24 et 28 milliards de dollars ont augmenté de façon substantielle, atteignant 42 milliards en 1997.

La proposition actuelle consiste à réduire la dette des seuls pays les plus lourdement endettés. Il semble que même s'il s'agit d'une première initiative appréciable, elle n'est pas suffisante car les pays exclus, y compris la République dominicaine, qui a fait des efforts énormes pour réaliser le progrès et le bien-être, fait face à des défis majeurs dans sa lutte contre le sous-développement et la pauvreté.

Faire grâce de la dette extérieure ou tout au moins la réduire de façon significative, ou éliminer les intérêts, serait une reconnaissance juste du fait que ces pays, en dépit de leurs difficultés internes, ont adopté des mesures strictes qui ont rendu possible le respect de leurs obligations internationales. Ce serait un authentique geste de solidarité internationale pour réduire la pauvreté. En outre, les ressources qui seraient ainsi générées bénéficieraient sensiblement aux pays créanciers et à la communauté bancaire commerciale internationale vu que le pouvoir d'achat des pays pauvres serait accru, créant ainsi un nouveau dynamisme de l'économie mondiale.

Ce qu'on appelle la crise asiatique qui a provoqué des perturbations internationales, a conduit à la crise russe et a eu un effet similaire sur l'économie brésilienne qui, à son tour, a affecté les économies du cône Sud. En analysant cette crise, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont convenu qu'elle a résulté de facteurs générés par le flux international de capitaux dans les bourses asiatiques. Face à cette situation, identifiée comme la première crise majeure de l'économie mondialisée, les économistes des deux institutions ont proposé la création d'une nouvelle structure financière internationale. Cette nouvelle configuration chercherait à stabiliser les marchés financiers par l'adoption d'une série de mesures de prudence nationales et internationales, afin d'éviter une nouvelle crise financière à l'avenir.

De telles propositions nous paraissent judicieuses et avantageuses. Nous estimons toutefois qu'une architecture financière internationale véritablement nouvelle, qui serait l'axe d'une économie mondialisée, doit comprendre un facteur de solidarité et de coopération internationale visant à prendre des mesures pour réduire la pauvreté. Il est inadmissible que plus d'un billion de dollars circulent chaque jour dans le cadre d'opérations financières internationales et qu'il n'y ait pas un seul centime de ces ressources destiné aux pauvres du monde. Tous les problèmes d'Haïti seraient résolus avec l'équivalent d'une seule minute de transactions bancaires de ce marché. L'on peut dire la même chose du Nicaragua et du Honduras, et même de notre propre pays, la République dominicaine.

L'élimination de la pauvreté n'est pas une illusion. Avec la richesse qui circule actuellement dans le monde, nous pourrions rendre sa dignité à chaque être humain. La façon de réussir cette tâche est le grand défi qui attend l'Organisation au XXIe siècle.

Pour relever ce défi l'Organisation des Nations Unies elle-même doit passer par un processus de changements et de transformations, en commençant par garantir l'égalité de tous les États Membres sans établir de différences entre les puissants, dotés du droit de veto, et les pauvres, qui sont également marginalisés dans l'Organisation même qui les représente. Nous avons certainement actuellement l'occasion unique de réformer le Conseil de sécurité. La République dominicaine est convaincue que la réforme du Conseil de sécurité doit tenir compte des principes de la représentation géographique équitable et de l'égalité souveraine des États, car aucune réforme ne serait acceptable si elle conduisait à un traitement discriminatoire des pays en développement de la part des pays développés.

C'est dans cet esprit que la République dominicaine aspire à occuper prochainement un siège de membre non permanent au Conseil. Notre pays, quoique petit, a une tradition pacifiste qu'il espère transmettre et intégrer aux principes essentiels qui doivent guider le Conseil de sécurité.

La République dominicaine s'enorgueillit d'avoir présenté la résolution 47/5, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées. Alors que nous sommes pratiquement à la fin de cette année, nous sommes particulièrement fiers du succès qu'a obtenu cette initiative au plan international. En République dominicaine, grâce à un effort concerté du Gouvernement, en septembre 1998, le Congrès a adopté le code des droits des personnes âgées et a créé un comité national chargé de son application. Cela aura été, à notre avis, notre principale contribution à l'Année.

La République dominicaine, pays hôte de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), ne peut manquer de souligner encore une fois l'importance primordiale qu'elle accorde à cet Institut. En fait, l'INSTRAW, qui est l'une des trois seules entités de l'Organisation des Nations Unies ayant leur siège dans un pays en développement et la seule dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, continue d'être aussi importante qu'elle l'était en 1978 lorsqu'elle a été créée pour améliorer la condition de la femme, surtout dans nos pays en développement. Nous lançons donc un appel à tous les gouvernements afin qu'ils contribuent à la revitalisation de l'Institut pour qu'il puisse continuer son important travail.

Nous sommes persuadés que cette grande Organisation pourra se rénover et agir avec la même énergie visionnaire que celle qu'avaient ses fondateurs à la Conférence de San Francisco, pour s'adapter à un monde qui espère une plus grande solidarité entre les peuples et un ordre international plus juste, plus équitable et plus humain.

Je voudrais terminer en exhortant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer et à appuyer l'Assemblée du millénaire. Nous estimons que cette importante Assemblée devra servir à réaffirmer notre attachement à la Charte des Nations Unies, en soulignant la mission du système des Nations Unies au XXIe siècle, compte tenu des problèmes de la mondialisation et de la nécessité que celle-ci profite à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République dominicaine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Sénégal, S. E. M. Jacques Baudin.

M. Baudin (Sénégal) : Monsieur le Président, en vous portant à l'unanimité à sa présidence à la cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a voulu rendre un hommage appuyé à votre pays, la République soeur de Namibie qui, sous la supervision du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, organisait en novembre 1989, les premières élections libres et régulières qui allaient consacrer l'aboutissement heureux de la lutte légitime et héroïque du peuple namibien pour son accession à l'indépendance, sous la direction de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain et de son chef, S. E. le Président Sam Nujoma. Voilà qu'aujourd'hui, par un heureux enchaînement de circonstances, et par votre personne interposée, la Namibie préside aux destinées de cette session historique de l'Assemblée générale. La délégation sénégalaise, par ma voix, vous adresse ses chaleureuses et fraternelles félicitations et forme pour vous des vœux de plein succès dans l'accomplissement de votre haute mission.

À votre prédécesseur, le Ministre Didier Opertti, je voudrais par ailleurs adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour la compétence, l'engagement et l'autorité avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais, enfin, renouveler au Secrétaire général, M. Kofi Annan, mes encouragements pour l'énergie, l'intelligence et l'éclectisme, qu'il ne cesse de mettre au service de la délicate mission qu'il accomplit, au reste avec autorité et bonheur, dans un contexte mondial particulièrement difficile. Je dois à la vérité de dire que son élection à la tête de l'administration des Nations Unies a été, pour l'Afrique, un motif de fierté et, à l'usage, un motif de satisfaction pour toutes les nations éprises de paix et de justice. Lors de sa visite au Sénégal, M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, n'a pas manqué de lui témoigner son soutien actif et l'engagement à ses côtés du Gouvernement sénégalais.

C'est pour moi un réel plaisir et une grande joie de saluer la présence parmi nous des délégations représentant les Républiques de Kiribati et de Nauru et le Royaume des Tonga, qui viennent d'être admis comme Membres à part entière de la grande famille des Nations Unies. Ces admissions consacrent et renforcent assurément le caractère universel l'Organisation et contribuent ainsi à renforcer ses buts et ses principes.

Souffrez que je puisse m'autoriser de cet idéal d'universalité pour expliquer, justifier s'il en était besoin, l'appui que mon pays apporte sans réserve à la République de Chine pour qu'elle soit admise avec ses 22 millions d'habitants comme membre à part entière de l'Organisation et de ses institutions spécialisées. La République de Chine, pays démocratique et soucieux de la sauvegarde et de la promotion des droits de l'homme, puissance économique mondiale reconnue par des nations, et pas des moindres, qui entretiennent de fécondes relations commerciales avec elle sous le vocable de délégation commerciale, partage avec une profonde conviction notre foi commune dans les nobles idéaux de paix, de solidarité et de coopération, inscrits dans la Charte. Ce pays, au nom du principe de l'universalité de l'Organisation, doit retrouver sa place. La simple justice l'exige, et les idéaux contenus dans la Charte l'imposent, parce qu'au nom de ces principes, d'autres États sont admis, et je m'en réjouis, comme Membres de l'Organisation.

La cinquante-quatrième session ordinaire, il faut en convenir, est un événement de portée à la fois historique et politique. Historique parce qu'elle est l'avant-dernière — ou la dernière selon certaines théories — session du XXe siècle qui l'a vu naître après deux guerres mondiales, cataclysmes majeurs pour l'humanité et dont les conséquences sont encore visibles.

Ce siècle aura également été celui des lumières, avec les formidables progrès réalisés par le genre humain dans plusieurs domaines, notamment de la science et de la technologie. Cette session revêt une importance politique particulière, parce qu'elle constitue, outre un outil irremplaçable au service de la paix, de la sécurité internationale, de la coopération et de la promotion des droits de la personne humaine, un moment privilégié de consultations, de réflexions et de préparation aux grands rendez-vous du prochain millénaire.

À l'aube du troisième millénaire, nous devons nous interroger et réfléchir ensemble, dans le cadre de l'Organisation, sur quelle paix, quel développement et quelle solida-

rité, nous devons bâtir le prochain siècle. En effet, il est constant que les mutations actuelles, de portée imprévisible, dans les domaines politique, économique et social, appellent inévitablement, une profonde réforme de l'Organisation des Nations Unies et sa nécessaire adaptation aux exigences du moment. Aussi devons-nous faire preuve de perspicacité, de créativité et de réalisme pour formuler des propositions novatrices, généreuses et constructives susceptibles d'être traduites en actes concrets dans le seul intérêt de nos peuples et de nos nations confondus et dans ce qu'il convient d'appeler l'humanité.

La réforme du Conseil de sécurité constitue à cet égard, un test majeur de notre volonté de moderniser cet important organe auquel nous devons conférer plus de transparence, plus de démocratie, plus d'autorité, plus de légitimité et, pour tout dire, plus de crédibilité.

Certes, beaucoup de propositions ont été faites mais il nous faut, pour la restructuration de cet organe essentiel du système, les dépasser en faisant preuve de créativité et de sens de compromis pour ne considérer que l'intérêt de l'Organisation mise au service de l'humanité. Dans cette optique, les États d'Afrique ont, de manière unanime, rappelé, dans la Déclaration d'Alger, les revendications légitimes contenues dans la Déclaration de Harare adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'impérieuse nécessité d'adapter le système des Nations Unies aux réalités du prochain siècle ne devrait cependant pas occulter les urgences actuelles liées au maintien et à la promotion de la paix dans le monde. Dans cet esprit, je voudrais, au moment où la communauté internationale célèbre le centième anniversaire de la Conférence de la paix de La Haye, dire combien nous saluons certaines avancées significatives de la paix en Afrique.

Notons, pour nous en féliciter, l'Accord de paix signé à Lomé le 7 juillet 1999, grâce à l'action soutenue de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Président Eyadéma dans le conflit de la Sierra Leone, l'Accord de paix d'Abuja et ses protocoles additionnels dans le conflit bissau-guinéen, grâce à la médiation de la CEDEAO, sous la présidence du Nigéria et du Togo. Le Sénégal appuie fortement les Gouvernements de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau pour les efforts qu'ils déploient afin de consolider la paix et d'aller résolument vers une réconciliation nationale, pour la mise en oeuvre d'une politique de redressement économique et social de leur pays. Dans le même esprit, la signature à Lusaka, le 12 juillet dernier, de l'Accord de cessez-le-feu

entre les principales parties en conflit au Congo démocratique nous fournit un motif de satisfaction et d'espoir.

Je voudrais, en outre, évoquer l'affaire Lockerbie pour espérer que les attitudes des parties offriront des perspectives d'un heureux dénouement.

Enfin, et ce n'est pas le moins, mon pays exprime le souhait le plus ardent de voir le processus référendaire en cours au Sahara occidental, aboutir dans les meilleurs délais, conformément à la lettre et à l'esprit du plan de règlement des Nations Unies adopté en 1991, ainsi que les accords de Houston, dans le respect total des droits inaliénables de tous les originaires du Sahara à participer au référendum. Qu'il me soit permis, et je pense que c'est le lieu, de m'incliner pieusement devant la mémoire du Roi Hassan II.

Nous osons espérer que la situation au Timor oriental pourra être prise en main par l'ONU avec l'aide des grandes puissances et la coopération de l'Indonésie pour faire triompher les droits légitimes du peuple timorais.

Les percées significatives ne sauraient nous faire oublier la situation en Angola, en Somalie, le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée où, nonobstant les efforts louables déployés par l'OUA, aucun signe sérieux de règlement définitif n'est enregistré. Il nous faut donc poursuivre nos efforts car la seule voie salvatrice est celle de la paix et de la réconciliation.

C'est au nom de cette conviction que nous avons noté une évolution au Moyen-Orient qui autorise aujourd'hui tous les espoirs : espoirs de voir enfin s'instaurer un climat de parfaite confiance pour la reprise sincère des négociations entre Israéliens et Palestiniens, entre Israël et les pays arabes, dans le respect des droits des peuples de la région. Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis sa création, mon pays réaffirme son soutien et sa solidarité au peuple frère de Palestine, à l'Autorité palestinienne et à son chef, le Président Arafat, qui luttent depuis plus d'un demi-siècle pour la création d'un État palestinien indépendant et souverain.

Nous réaffirmons solennellement notre soutien au projet Bethléem 2000 visant à célébrer en terre palestinienne de Bethléem, le deuxième millénaire de la naissance du Christ.

Par ailleurs, le Gouvernement israélien semble résolument vouloir oeuvrer pour la paix. Nous l'exhortons à poursuivre cette voie, la seule qui réponde aux réalités des populations de la sous-région et aux dures réalités

actuelles liées aux contraintes de la mondialisation et de la globalisation.

Je voudrais, avant de terminer le thème sur la paix et la sécurité, indiquer que mon pays adhère à toute démarche tendant à protéger, sauvegarder et promouvoir les droits de la femme et de l'enfant. Son ordonnancement juridique a été modifié pour transcrire en règles juridiques internes son choix et ses convictions.

Je voudrais à présent aborder l'autre dimension de la paix qu'est la coopération au développement. L'Organisation des Nations Unies, répondant encore une fois à sa vocation universelle au service des peuples, a servi de cadre, au cours des grandes conférences de la décennie, dans la définition d'un ensemble cohérent de programmes consensuels qui inspirent désormais notre action commune vers la réalisation du développement durable.

Mais à l'évidence, un examen attentif des réalités de ce siècle évanescents incline plutôt à constater des résultats fortement mitigés au regard des tendances contradictoires qui rythment l'entrée de l'humanité dans le troisième millénaire. L'insuffisance d'une croissance soutenue, élargie à l'ensemble des régions de la planète, engagerait l'économie mondiale, au fil des années à venir, vers des horizons à hauts risques. En effet, faute d'une croissance suffisante, les tensions commerciales menacent de s'accroître entre les économies sous-développées et, autour d'elles; aussi les retards de développement ne pourront-ils que se creuser en accentuant le risque d'une émigration incontrôlée.

Au reste, la fracture qui se dessinait depuis de longues années, est devenue de plus en plus nette : d'un côté, on trouve un petit nombre de régions aux niveaux de vie élevés, ou en progression rapide, entretenant entre elles des échanges de plus en plus denses, des interdépendances et une concurrence de plus en plus fortes; de l'autre, se situent un ensemble de pays, plus nombreux et plus peuplés, aux niveaux de vie médiocres et stagnants. Ils sont largement à l'écart de ce réseau toujours plus serré d'échanges commerciaux, financiers et industriels. Leurs produits ont du mal à trouver des marchés, les capitaux les fuient et les entreprises évitent de s'y implanter.

Pourtant, durant les quatre dernières années, le produit national brut africain a cru au rythme annuel moyen de 4,5 % permettant une augmentation annuelle du revenu par habitant. Ceci est d'autant plus remarquable que les progrès réalisés sont dus, surtout, à des efforts d'ajustement interne plutôt qu'à des phénomènes exogènes; toutefois, malgré ces performances macroéconomiques, la plupart des pays afri-

cains ne disposent pas des éléments fondamentaux d'une future croissance durable susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs en matière de réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs à moyen terme du Sommet mondial sur le développement social, de Copenhague, car les taux de croissance requis devraient être de l'ordre de 8 % par an.

S'il est vrai que la lenteur de l'intégration des économies africaines à l'économie mondiale a mis la plupart de ces économies à l'abri de secousses les plus violentes des récentes crises financières, l'envers de la médaille est que l'Afrique n'est pas en mesure de tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation qui pourrait accroître les ressources disponibles pour l'investissement productif. Or, les pays en développement n'échapperont pas à la mondialisation et ne pourront pas s'y soustraire. Aussi voudrions-nous insister, ici, davantage auprès des partenaires de l'Afrique à travers les différentes initiatives que sont la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Forum États-Unis/Afrique et les négociations Union européenne/Afrique, Caraïbes et Pacifique, sur la nécessité d'encourager les efforts entrepris, grâce notamment à l'élimination des rigidités et des déséquilibres qui subsistent encore dans l'économie mondiale.

À ce propos, il serait peut-être utile de réaffirmer l'engagement qui lie les pays en développement et les pays développés au sein de l'Organisation mondiale du commerce et consistant pour ces derniers à reconnaître la nécessité de faire des efforts significatifs, pour que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial correspondant aux nécessités de leur développement.

Mais également, l'examen de la mise en oeuvre de l'ouverture des principes du système commercial multilatéral né des négociations d'Uruguay révèle que les engagements n'ont pas été tenus. L'existence de blocages multiples entrave l'accès des produits du Sud, en général, et des pays africains, en particulier, aux marchés du Nord. Les crêtes tarifaires, la progressivité des droits, les mesures anti-dumping et les mesures sanitaires et phytosanitaires sont autant d'actes et d'attitudes préjudiciables aux échanges et qui affectent nos exportations et, par-delà, nos excédents commerciaux. C'est pourquoi nous osons espérer que le cycle de Seattle qui s'ouvrira, le mois de novembre prochain, prendra davantage en compte non seulement les préoccupations des pays en développement, en levant les obstacles de leur pleine et entière participation au commerce mondial, sur la base des principes de justice et d'équité notamment

en procédant à la réduction et à l'élimination des effets de restriction et de distorsion que ces mesures exercent sur les échanges, mais également les droits sociaux et le développement durable comme éléments indissociables de tout commerce mondial.

Étant donné les efforts vigoureux qui ont été consentis par les pays africains pour obtenir les performances économiques récentes, atteindre et maintenir un taux de croissance du PIB de 8 % par an dans la perspective de la réduction de la pauvreté semble être une gageure sous l'angle des ressources. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour nous féliciter du nouveau climat international pour trouver une solution à la crise de la dette africaine surtout si l'on sait que le montant de cette dette, évalué à 350 milliards de dollars en 1998, représente 300 % des recettes d'exportations du continent.

À cet effet, les propositions formulées par un certain nombre de pays membres du Groupe des Huit, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des organismes des Nations Unies ainsi que les récentes études des institutions de Bretton Woods révèlent un nouveau réalisme, à savoir que la plus grande partie de la dette ne pourra pas être payée, que la dette constitue un obstacle très important à la croissance harmonieuse des pays africains, et que les mécanismes actuels de règlement de la dette, en particulier l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont trop lents, trop sélectifs dans leur couverture, et assortis d'un trop grand nombre de conditions. Les principaux pays membres de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international devraient accepter, entre autres, d'accroître sensiblement les ressources de l'Initiative en procédant à la vente du stock d'or.

En outre, en dépit des pressions au sein de la communauté des bailleurs de fonds pour réduire le volume de l'aide, la poursuite des performances de l'Afrique et son adhésion aux réformes structurelles ne pourraient continuer que sur une base d'expansion et non sur une contraction; car l'augmentation de l'aide au développement est importante et essentielle si l'on veut réaliser les objectifs fondamentaux de développement.

Enfin, en dépit des efforts louables que nos pays ont fournis pour mettre en oeuvre des réformes économiques et financières, les flux d'investissements directs étrangers restent encore très marginaux.

En mettant en exergue ces données majeures de la situation économique internationale actuelle, je n'élude pas, loin s'en faut, une vérité constante : le développement

durable relève avant tout de la responsabilité individuelle de chaque État. La nécessité pour la communauté internationale de trouver une solution plus globale et plus judicieuse au problème de la dette ne diminue en rien la nécessité, pour les pays africains, de mieux gérer leurs économies.

Cette attitude par rapport à la dette se concrétisera par la définition et la mise en oeuvre d'un cadre macro-économique de qualité, par une amélioration notable des efforts d'épargne nationale pour accompagner le financement international, par le respect de l'état de droit, la transparence, le contrôle, la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Mon pays, le Sénégal, grâce aux orientations et aux choix de S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République, adhère pleinement à ces principes de base sur lesquels repose le fondement de la politique du Gouvernement du Sénégal.

Si j'ai particulièrement insisté sur les questions de paix et de développement, c'est que nous sommes sur un continent où la paix est chaque jour menacée par le sous-développement et où les efforts de développement sont fragilisés par l'absence de paix. Il importe donc que les efforts visant à consolider la paix en Afrique s'accompagnent d'efforts exceptionnels pour accroître en quantité et en qualité l'aide au développement, pour réduire de manière significative la dette, et augmenter les flux d'investissements productifs sur le continent, afin de mettre en place sinon un Plan Marshall pour l'Afrique, du moins un plan de financement de son développement.

Ma délégation espère vivement qu'à l'aube du XXIe siècle, l'occasion sera trouvée de relancer la coopération internationale au service du développement afin de bâtir un monde plus humain. Nous en avons les moyens, j'en suis convaincu; nous en avons également l'intelligence; nous devons aussi en avoir la ferme volonté politique. Aussi l'Afrique a-t-elle accepté, pour une meilleure interaction de la coopération internationale, de promouvoir l'intégration économique et de la dépasser par la création d'une Union des États africains; tel est le sens qu'il convient de donner à la Déclaration de Syrte (Libye) adoptée le 9 septembre 1999 à l'occasion du quatrième sommet extraordinaire des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine, convoqué à l'initiative fort heureuse de S. E. le colonel Kadhafi.

Je suis convaincu que les nations riches ont une claire conscience de leurs responsabilités diverses et multiformes et qu'elles ne vont pas abdiquer leurs obligations. Car si elles le font, ce qu'à Dieu ne plaise, la nuit éternelle de la hideuse pauvreté couvrira la presque totalité du monde. Mais un réel espoir, volontairement entretenu et profondé-

ment partagé par toutes les nations, me fait dire que rien de ce qui est humain ne saurait nous laisser indifférents. Aussi suis-je convaincu qu'ensemble nous sauverons l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale et vous assurer du plein appui et de la totale coopération de la délégation de la République islamique d'Iran dans l'exercice de vos responsabilités. Je remercie également votre prédécesseur des efforts inlassables qu'il a déployés durant son mandat.

Je voudrais également exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement au Secrétaire général qui, avec un jugement et une sagacité sans pareils, a joué un rôle considérable dans la promotion des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Le XXe siècle que nous laissons derrière nous a été riche d'expériences précieuses, aussi bien positives que négatives. D'un point de vue positif, le refus du recours à la force comme instrument politique est apparu comme principe fondamental du comportement international; la promotion et la protection des droits de l'homme en tant que concepts universels sont devenus la priorité dans l'ordre du jour mondial; des progrès stupéfiants dans les sciences et les techniques ont conduit à un bien-être sans précédent pour l'humanité; la connaissance est devenue le patrimoine commun de l'humanité; d'anciens pays colonisés sont maintenant à même de décider de leur propre destin; dictatures et despotismes ont été sérieusement mis à mal par l'exigence universelle de participation; et la révolution technologique en matière de communications a radicalement modifié les relations humaines.

Parallèlement à ces évolutions positives, le XXe siècle a également vu l'émergence de plusieurs phénomènes et tendances négatifs. La mentalité totalitaire continue de régner aux niveaux national et international; la pauvreté persiste dans ses manifestations matérielles, spirituelles et culturelles; l'écart entre riches et pauvres s'agrandit; le monde n'a jamais réussi à se libérer des conflits et des bains de sang; les guerres destructrices du passé où l'on se disputait des territoires ont laissé place à de tragiques rivalités ethniques, raciales et sectaires; l'extrémisme survit sous ses différentes formes et manifestations, provoquant

des dommages irréparables; et le terrorisme continue de défier l'humanité en réapparaissant impitoyablement dans diverses parties du monde.

L'une des marques du XXe siècle a été l'émergence, partout dans le monde, d'exigences de participation individuelle et collective, défiant partout totalitarismes et régimes autoritaires. La prise de décisions n'est plus le fait de pouvoirs autocratiques ou même d'une élite, c'est un processus de participation exigeant une contribution collective. Les tendances et les idéologies totalitaires, dans divers pays et au niveau international, voient enfin que leur époque est révolue.

L'essor mondial de la démocratie et de la participation populaire comme seuls garants de la stabilité et critères d'une bonne gouvernance est véritablement une évolution de portée historique. L'autodétermination, la participation collective et l'assentiment des administrés apparaissent comme des options rationnelles précieuses et éprouvées.

Au cours de ce siècle, l'Iran a connu des changements profonds dans la recherche de l'indépendance, de la liberté, de la justice, de la participation et de la bonne gouvernance. Depuis des temps immémoriaux et tout au long de son histoire tumultueuse, l'Iran a été un centre d'innovation. Il a fièrement préservé son patrimoine national et religieux authentique, tout en ne manquant jamais, dans le droit fil de cette même tradition, d'embrasser la modernité, les idées nouvelles et les moyens modernes.

Dans la République islamique d'aujourd'hui, le processus de démocratisation se poursuit, solidement fondé sur les principes islamiques démocratiques. Le Gouvernement est résolu à poursuivre l'application et la consolidation de ses programmes de réforme. Les piliers de ces politiques de réforme sont la promotion et la protection des libertés constitutionnelles; le respect de la primauté du droit; le renforcement des normes et institutions démocratiques; l'institutionnalisation de la culture de participation; le renforcement du rôle du peuple dans le gouvernement; l'obligation redditionnelle des hauts fonctionnaires; l'accroissement de la transparence; le renforcement des institutions de la société civile; la promotion de la tolérance; une société pluraliste aux voix multiples et le renforcement des tendances nationales, assorti de mesures de confiance et de l'élimination des anciennes barrières au niveau des relations extérieures.

Sans aucun doute, les sociétés ouvertes et démocratiques sont par définition sujettes à la dissension et aux rivalités. Historiquement, cette situation a toujours accom-

pagné le processus de réformes, en constituant une conséquence inévitable de ce choix. La démarche saine et couronnée de succès de l'administration du Président Khatami pour faire face aux défis sociaux et politiques et qui bénéficie du plein appui des dirigeants de mon pays, a toujours été de promouvoir et de protéger les valeurs démocratiques et de renforcer l'état de droit, de même que la sécurité et la stabilité, toutes choses qui constituent les fondements d'une société épanouie et ouverte.

La participation collective va au-delà de la prise de décision aux niveaux local et national. Elle devient de plus en plus une exigence mondiale pour une présence efficace dans la prise de décision sur le plan international. La pleine participation de tous les États est une réponse indispensable mais insuffisante à cette exigence. La participation collective à la prise de décision requiert une contribution efficace des organisations représentant la société civile dans tous les aspects du processus mondial de prise de décision.

Au cours de ce siècle, l'exclusion est souvent apparue comme un paradigme dans les relations internationales, où le monde était vu en termes de loyauté, les pays étaient considérés selon l'alliance à laquelle ils appartenaient ou n'appartenaient pas, et ils étaient récompensés ou punis selon cette appartenance. Aujourd'hui, l'utilité de ce paradigme est sérieusement remise en question, de même que le bien-fondé de la plupart de nos présupposés.

La guerre froide a été le dernier épisode de l'exclusion. Elle a sans aucun doute laissé une empreinte négative dans les relations internationales, mais malheureusement, elle a marqué de façon indélébile, la mentalité des principaux acteurs de la scène politique mondiale et la théorie des relations internationales.

Une des manifestations les plus horribles de l'exclusion dans le monde a été la course aux armements. Elle a visé essentiellement à marginaliser les autres par l'accumulation des armes conventionnelles de destruction massive, véritables agents de la mort; elle a aussi favorisé la formation de blocs militaires rivaux et une course effrénée pour étendre les sphères d'influence et de domination.

La persistance de ce paradigme est essentiellement responsable du plus grave danger auquel fait face le Moyen-Orient. En exploitant à fond cette interaction mondiale, Israël avec impunité, a foulé aux pieds les droits les plus fondamentaux du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Il a contraint des millions de personnes à l'exil; il a occupé illégalement le territoire d'autres pays, comme le Golan syrien, le Sud-Liban et même est allé

jusqu'à l'extorsion pour l'exécution partielle de ses obligations. Cette situation a empêché la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien — et en vérité de tout le monde islamique — à établir un État palestinien indépendant dans les territoires occupés, avec Al Qods Al Charif comme capitale. Le même régime israélien représente une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales, du fait qu'il possède des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et refuse de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La culture mondiale de la violence et de l'exclusion, qui était en partie une conséquence de la justification de la violence comme un moyen acceptable pour les coalitions d'atteindre leurs objectifs, a donné naissance à des dangers qui vont du nettoyage ethnique au terrorisme.

En Afghanistan, les deux décennies de conflit fratricide et de dévastation du pays ont été la conséquence de la volonté de certains groupes ou ethnies de dominer et d'exclure les autres. Cette situation a conduit au blocage des efforts constructifs et inlassables du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de son envoyé spécial, l'Ambassadeur Brahimi, pour trouver une solution pacifique par la mise en place d'un gouvernement représentant toutes les tendances du pays. Ainsi, la stabilité et la paix en Afghanistan, et le respect des droits les plus fondamentaux des Afghans : hommes, femmes et enfants dans les zones contrôlées par les Talibans, sont devenus un rêve lointain, et l'Afghanistan, naguère si fière de son riche héritage culturel est devenue une citadelle des trafiquants de drogues et un bastion du terrorisme et de l'instabilité dans la région.

Permettez-moi de parler du terrorisme qui est devenu une grave menace pour tous et un défi pour le monde. Bien sûr, il fait des victimes innocentes. Mais ses cibles réelles sont l'état de droit, la participation populaire et les institutions d'une société civile. En fait, pour trouver un terrain propice à leurs activités, les terroristes ont besoin d'une culture de la violence et ils cherchent à l'imposer. C'est la raison essentielle pour laquelle lorsque le peuple iranien et son gouvernement ont forgé un consensus national pour institutionnaliser l'état de droit et la participation populaire, des groupes terroristes connus ont intensifié leur campagne de terreur contre eux. Il est d'autant plus regrettable que ces groupes aient toujours bénéficié de l'appui de pays étrangers qui leur fournissent des sanctuaires. Le peuple et le Gouvernement iraniens restent persuadés que cette campagne de terreur perfide vise à saper la volonté de la nation tout entière de rejeter la violence sous toutes ses formes. Et nous sommes décidés à leur prouver le contraire.

Le terrorisme pourrait être endigué et éliminé. Il le sera si nous nous donnons la main, avec la ferme détermination de le combattre. Mais nous devons reconnaître qu'appliquer deux poids, deux mesures est de nature à saper cette campagne mondiale de lutte contre le terrorisme. Accepter des terroristes, quels qu'ils soient, revient à entraver l'émergence d'un mécanisme unifié, transparent et non discriminatoire pour combattre et éliminer toutes les formes de terrorisme. L'Iran, alors qu'il condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, est prêt à coopérer avec le reste du monde.

Aujourd'hui, il est donc indispensable de travailler collectivement pour poser les fondements d'un nouveau modèle d'inclusion et de dialogue, basé sur la participation, la tolérance, la compréhension et la coopération collectives. L'initiative lancée l'année dernière par le Président Khata-mi, préconisant un dialogue entre les civilisations est une proposition visant à s'écarter d'un monde fondé sur l'exclusion et d'entamer le nouveau millénaire par une démarche plus modérée et plus civilisée pour un avenir meilleur. L'accueil chaleureux et enthousiaste réservé par l'ensemble de la communauté internationale à la proposition de l'ONU de déclarer l'an 2001, Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations traduit le profond désir de l'humanité d'adopter une nouvelle approche dans les relations culturelles au siècle prochain.

Nous pensons que la proclamation de l'an 2001 Année pour le dialogue entre les civilisations n'est pas une simple reconnaissance de la nécessité évidente d'un dialogue à un niveau mondial. Elle constitue en fait la manifestation de notre intention d'essayer un nouveau mode d'interaction. Cette proposition se fonde sur le postulat que la prospérité, le bien-être, le développement et la sécurité d'un groupe, en dépit de la faim, de la pauvreté, du sous-développement et de l'insécurité des autres, ou à leur détriment, ne peuvent qu'être illusoire et de courte durée, et ce postulat devrait être ignoré. Dans certains domaines, ce principe sous-jacent a été universellement accepté, tandis que dans d'autres, nous avons encore un chemin ardu à parcourir.

Aujourd'hui, personne ne se fait d'illusion quand à la possibilité de définir l'environnement en termes de frontières géographique ou politiques. Pas plus que la lutte pour éliminer le trafic des drogues ne saurait être un combat circonscrit à un pays. Nous, en Iran, sommes particulièrement conscients du fait que nous avons dû payer un lourd tribut humain, social et financier dans notre campagne de lutte contre les trafiquants de drogues.

En matière de droits de l'homme, il semble que la communauté internationale recherche progressivement une démarche basée sur un engagement constructif et la compréhension entre États. Le pluralisme, le fait d'accepter la diversité et le dialogue entre les cultures et les civilisations dans ce domaine crucial pour les relations internationales devraient sans aucun doute renforcer le caractère universel des instruments relatifs aux droits de l'homme, les rendre plus acceptables et applicables dans le monde entier.

Le dialogue résulte de l'acceptation concertée des points communs et des différences. De ce point de vue, l'acceptation internationale du dialogue illustre la reconnaissance de la diversité des cultures et des civilisations et la réaffirmation des droits culturels de tous les peuples et nations, afin que tous les individus puissent communiquer avec les autres et agir selon leur culture, leur civilisation et leur histoire, et non pas simplement copier la mentalité d'une culture totalement étrangère. Seule cette interaction peut être mutuellement enrichissante et effective. La République islamique d'Iran est convaincue que la reconnaissance et la réaffirmation des droits culturels des nations constituent le premier pas dans la promotion d'un dialogue soutenu.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous devons accepter le fait que la sécurité est une nécessité indivisible et une exigence de toute la race humaine. Ainsi, nous devons laisser de côté les résidus du système bipolaire et remplacer la sécurité assurée par les blocs par un nouveau concept de réseau de sécurité mondiale, un système de participation qui utilise les mécanismes existants de façon complémentaire et non concurrentielle.

La réalisation de cet objectif peut être sensiblement favorisée et accélérée en aidant les organisations de la société civile à participer activement au désarmement mondial et aux forums et débats relatifs au désarmement et à la sécurité mondiale. Leur rôle s'est jusqu'à présent limité au domaine des droits sociaux et humains, et la sécurité et le désarmement n'ont pas, dans l'ensemble, bénéficié de leur contribution et de leur apport. Cette anomalie doit être corrigée.

En attendant, des mesures à court et à moyen terme portant sur la confiance au niveau régional et mondial, la transparence dans le domaine des armements, une réduction des dépenses militaires, l'élimination des armes de destruction massive et, entre-temps, la non-prolifération des armes nucléaires. La République islamique d'Iran a elle-même adopté ces mesures, et a fondé sa politique étrangère sur des

mesures de confiance et la levée des obstacles passés, en insistant particulièrement sur son voisinage immédiat.

En tant que Président de l'Organisation de la Conférence islamique, nous avons également fait des progrès substantiels dans le développement de mécanismes et d'instruments destinés à renforcer la confiance entre les États membres et à institutionnaliser le dialogue et la coordination avec d'autres organes, tels que l'Union européenne.

L'ONU a un rôle décisif et indispensable à jouer pour façonner le nouveau monde du prochain millénaire. La consolidation de ses acquis, avec la revitalisation de l'autorité morale et de l'utilité politique des Nations Unies au prochain millénaire, nécessitent le rétablissement des principes et buts fondamentaux de l'Organisation ainsi qu'un processus rationnel, transparent et ouvert d'évaluation des institutions existantes.

Donner à l'Organisation des Nations Unies une importance plus grande exige d'abord et surtout de renforcer le rôle et d'accroître l'efficacité de l'Assemblée générale, en concentrant ses délibérations sur les défis contemporains et les problèmes d'aujourd'hui, en prenant des décisions opportunes pour faire face aux questions politiques et économiques mondiales, et en lui permettant d'étudier soigneusement des rapports d'autres organes du système, notamment du Conseil de sécurité, tel que mandaté par la Charte, et d'y réagir efficacement. Dans ce contexte, nous pensons que l'Assemblée générale, en tant que seul organe démocratique, universel et transparent de l'ONU, est l'instance appropriée pour procéder à une analyse exhaustive des implications du débat naissant sur les mesures collectives à prendre face aux catastrophes humanitaires. L'impératif de maintenir l'intégrité du système de la Charte est le point de départ commun dans ce processus.

Je suis fermement convaincu que la réussite du Sommet du millénaire de l'an prochain dépend d'une approche novatrice pour préparer le système des Nations Unies à s'acheminer — et en fait à guider la communauté internationale — vers un nouveau paradigme des affaires internationales. Des approches dépassées et de vieilles recettes n'ont pu régler les grands problèmes affectant l'humanité et les ont parfois aggravés. Dans notre recherche commune de solutions fondamentales, il nous faut tous abandonner les anciennes perceptions et autres cadres conceptuels dépassés. C'est là le tout début, et le premier objectif, du dialogue entre les civilisations.

Pour changer de façon vitale dans les sociétés humaines, il faut des dirigeants audacieux et courageux et une élite qui remette en question les anciennes voies inefficaces, et permette la participation des penseurs, intellectuels et organisations de la société civile dans la quête de lendemains plus sereins. Nous espérons que l'Assemblée fera preuve de ce courage et de cette vision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Felipe Pérez Róque.

M. Pérez Róque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il y a aujourd'hui dans cette salle, des représentants de pays riches et d'autres de pays pauvres, qui constituent la majorité. Il y a des ministres et des ambassadeurs de pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 25 000 dollars, et d'autres de pays avec un PIB de 300 dollars. Et cette disparité s'accroît chaque année.

Il y a des représentants de pays dont l'avenir semble prometteur. Ce sont les pays qui comptent seulement 20 % de la population mondiale, mais qui disposent 86 % de son PIB, 82 % des marchés d'exportation mondiaux, 68 % des investissements étrangers directs, et 74 % de l'ensemble des lignes de téléphone de la planète.

Que pouvons-nous dire de l'avenir de ceux que nous représentons ici, qui constituent 80 % de la population mondiale et qui vivent dans des pays qui ont été colonisés et pillés durant des siècles pour accroître la richesse des anciennes métropoles? Certes, cette époque est révolue, et l'histoire est ce qu'elle est et non pas ce que l'on aurait souhaité. Mais devons-nous nous résigner à un avenir similaire?

Pouvons-nous être sereins en sachant que la richesse des trois personnes les plus riches du monde est supérieure au produit national brut total des 48 pays les moins avancés, qui comptent 600 millions d'habitants, et dont les représentants présents dans cette salle aujourd'hui réclament la justice?

Il y a dans cette salle des représentants de pays dont la majorité de la population — qui augmente à peine — est assurée d'un niveau de vie décent, et dont une partie vit dans l'opulence. Il s'agit de ceux qui dépensent plus 12 milliards de dollars par an pour acheter des parfums et 17 milliards par an pour les aliments pour animaux domestiques.

Mais une majorité représentée dans cette salle ne peut être aussi optimiste. Elle compte 900 millions d'affamés et 1,3 milliard de pauvres. Mes frères qui représentent l'Afrique ici aujourd'hui n'ont aucune raison d'être rassurés. Ils savent qu'aujourd'hui le continent compte 23 millions de personnes infectées par le virus du sida, et ils savent que le traitement d'un sidéen coûte 12 000 dollars par an et qu'il faut environ 300 milliards de dollars pour que les Africains puissent recevoir le traitement dont bénéficient actuellement les malades des pays riches.

Mes collègues qui représentent 6 milliards d'habitants de la planète — auxquels s'ajouteront tous les ans plus de 80 millions, presque tous du tiers monde — pensent-ils qu'une pareille situation peut se poursuivre le siècle prochain?

Comment pouvons-nous éviter, les uns et les autres, que continue d'augmenter le nombre d'émigrants des pays pauvres qui espèrent réaliser leur rêves dans les pays riches si l'ordre économique mondial actuel ne leur permet pas de trouver chez eux les conditions d'une vie décente?

Dans cette salle un petit nombre de mes collègues représentent des pays qui n'ont à craindre aucune menace militaire au cours du siècle prochain. Certains ont même des armes nucléaires, ou font partie d'une alliance puissante, ou rééquipent chaque année leurs armées d'armes toujours meilleures et plus sophistiquées. Ce sont ceux qui considèrent tous les autres comme une simple périphérie euro-atlantique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et qui n'ont donc pas à souffrir de bombardements dévastateurs massifs d'attaquants invisibles agissant au nom de ce que l'on a qualifié de nouvelle conception stratégique de l'organisation militaire agressive.

Mais l'immense majorité de ceux d'entre nous qui sommes dans cette salle ne jouit pas d'une telle sécurité. Nous constatons avec préoccupation que dans un monde dominé par une seule puissance militaire et technologique, nous sommes aujourd'hui moins en sécurité que dans les années difficiles de la guerre froide.

À supposer que nous souhaitions réunir un jour le Conseil de sécurité pour discuter d'une situation qui pose une menace à l'un de nos pays pauvres, l'Assemblée croit-elle que nous y parviendrions? Malheureusement, des exemples récents prouvent que ce ne serait pas le cas.

Pourquoi dans cette salle ne parle-t-on pas de désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire? Pourquoi tente-t-on de contrôler uniquement les

armes légères, qui sont nécessaires par exemple dans le cas de Cuba — agressée et victime d'un blocus depuis 40 ans? Pourquoi ne parle-t-on pas des bombes meurtrières guidées par laser, des projectiles en uranium appauvri ou des bombes-grappes ou au graphite que les États-Unis ont utilisées de manière aveugle lors des bombardements contre les populations civiles au Kosovo? Peut-on affirmer que nous léguerons un monde juste et sûr à nos enfants sans changer les normes injustes et inégales qui sont appliquées actuellement pour des questions aussi importantes pour notre sécurité collective?

Faut-il également accepter que l'on nous impose les règles du libre-échange et la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande dans le commerce brutal de la mort? Qu'est-ce qui empêche la communauté internationale de tenter, de façon rationnelle et coordonnée, de consacrer au développement des pays du tiers monde la plus grande partie des 780 milliards de dollars alloués aujourd'hui aux budgets militaires?

Voilà pourquoi nous défendons avec tant de passion le respect des principes du droit international, qui ont guidé pendant plus d'un demi-siècle les relations entre tous les pays. Que nous restera-t-il pour nous défendre si à l'avenir nous, pays pauvres, ne pourrions plus invoquer des principes tels que le respect de la souveraineté et de l'autodétermination, de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays? Comment pourrions-nous demander à la communauté internationale de contrecarrer un menace pesant sur l'un de nos pays si ces principes, qui sont aujourd'hui violés de façon flagrante et systématique, étaient rayés de la Charte des Nations Unies?

Dans un monde unipolaire, les tentatives d'imposer des notions telles que la souveraineté limitée ou l'ingérence humanitaire ne favorisent pas la sécurité internationale et elles menacent les pays du tiers-monde, qui sont dépourvus d'armées puissantes ou d'armes nucléaires. Ces tentatives doivent donc cesser, car elles violent la lettre et l'esprit de la Charte.

Par ailleurs, nous pensons qu'il faut défendre, aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies. Nous défendons la nécessité de son existence et de sa démocratisation. L'enjeu est de réformer les Nations Unies pour qu'elles soient au service des intérêts de toutes les nations, sur un pied d'égalité. Nous défendons aussi bien la nécessité d'avoir un Conseil de sécurité que celle de l'élargir et de le rendre plus démocratique et plus transparent. Pourquoi ne pas augmenter le nombre de ses membres permanents? Pourquoi ne peut-on pas ajouter deux ou trois

membres permanents d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, alors que l'Organisation des Nations Unies compte aujourd'hui plus du triple des pays qui la fondèrent à San Francisco en 1945, et que l'immense majorité qui vient du tiers monde n'en possède pas un seul?

Toutefois, nous ne défendons pas le droit de veto. Nous pensons que personne ne devrait en disposer. Mais s'il est impossible de l'abolir, il faudrait au moins tenter de veiller à ce que cette prérogative soit mieux partagée, et admettre que tous les nouveaux membres permanents puissent en bénéficier. S'il est impossible d'éliminer le droit de veto maintenant, pourquoi ne le circonscrit-on pas aux mesures proposées en vertu du Chapitre VII de la Charte? Un seul pays peut aujourd'hui annuler la volonté de tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. Et l'un d'eux a exercé ce droit de veto un nombre illimité de fois: les États-Unis. Ceci est intenable.

À l'Organisation des Nations Unies, il faut freiner la tentative de nous imposer la pensée unique en nous faisant croire qu'elle est la nôtre, ou qu'elle est supérieure à notre riche diversité de cultures et de modèles, ou qu'elle est plus avancée et plus moderne que nos identités multiples. Pour survivre, nous devons nous opposer à ce que l'on nous traite comme une simple périphérie euro-atlantique et que l'on considère comme des menaces mondiales les problèmes que nous connaissons du fait du colonialisme, du sous-développement, de la consommation effrénée des pays riches, voire de politiques récentes ou actuelles de ces mêmes pays.

Dans cette salle se trouvent les représentants du Groupe des Sept, pays dont la population s'élève à 685 millions d'habitants et dont les économies dépassent 20 billions de dollars en produit intérieur brut. Les 181 autres pays, peuplés de plus de 5 milliards d'habitants et dont les économies dépassent à peine 10 billions de dollars en produit intérieur brut, sont également présents. Sommes-nous égaux les uns par rapport aux autres? La Charte des Nations Unies répond par l'affirmative, mais dans la réalité, ce n'est pas le cas.

Alors que les pays riches disposent de sociétés transnationales, qui contrôlent plus du tiers de toutes les exportations mondiales, nous, les pays pauvres, devons porter le fardeau asphyxiant d'une dette extérieure qui se monte à 2 billions de dollars et qui ne cesse d'augmenter, dévorant presque le quart du produit de nos exportations consacré au remboursement de son service. Comment pouvons-nous songer à notre développement dans de telles conditions? Alors que l'on parle avec insistance en cette salle même de

la nécessité de mettre en place une nouvelle architecture financière mondiale, nos pays voient s'abattre sur eux le fléau d'un système permettant, chaque jour, la conduite d'opérations spéculatives à hauteur de 3 billions de dollars. Cette structure n'est pas réparable; il ne s'agit pas de la réformer mais de la démolir et d'en bâtir une nouvelle.

Qui peut expliquer la logique de cette «économie fantôme» qui ne produit rien et peut se maintenir par le simple fait d'acheter et de vendre des produits fictifs? Devons-nous démolir ce système financier chaotique et bâtir sur ses ruines un système qui privilégie la production, qui tient compte des différences et qui cesse de faire pression sur nos économies, meurtries à force de poursuivre en permanence le rêve irréalisable qui consiste à augmenter les réserves financières? Tôt ou tard, ces dernières s'évaporeront dans notre lutte désespérée et inégale pour défendre nos monnaies face à la monnaie forte et démesurément favorisée par l'accord anachronique de Bretton Woods : le sacro-saint dollar.

Quand on écrira l'histoire de ces années, il sera difficile d'expliquer comment un seul pays a pu accumuler tant de privilèges et un pouvoir si absolu. Que diront les économistes du siècle prochain quand ils constateront que les États-Unis ont pu enregistrer un déficit de leur compte courant qui s'élève déjà à près de 300 milliards de dollars sans que le Fonds monétaire international ne leur impose un seul de ses sévères programmes d'ajustement qui appauvrissent les pays du tiers monde?

Qui expliquera que c'est parce qu'il a le privilège de posséder la monnaie de réserve du monde que le peuple américain est celui qui épargne le moins et dépense le plus? Quelqu'un lui dira-t-il un jour qu'il a pu importer l'équivalent de 124 milliards de dollars en automobiles et dépenser 8 milliards de dollars en produits cosmétiques, grâce, dans une large mesure, au fait qu'il contrôle 17,8 % des votes au Fonds monétaire international, ce qui donne aux États-Unis un pouvoir de veto virtuel sur cette institution.

Comment expliquer aux citoyens de Tanzanie, par exemple, que dans le même temps, ils doivent, eux, consacrer au service de la dette neuf fois plus qu'aux soins de santé primaires et quatre fois plus qu'à l'enseignement primaire?

Le système économique international actuel est non seulement profondément injuste mais il est absolument insoutenable. On ne peut soutenir un système économique qui détruit l'environnement. Les réserves d'eau potable représentent aujourd'hui 60 % des niveaux de 1970 alors

que la population mondiale a augmenté de 2,3 milliards d'habitants dans cet intervalle. Il en va de même des forêts. Qui, dans cette salle, osera affirmer qu'un tel rythme de destruction des forêts pourra se poursuivre indéfiniment?

Ce système économique est insoutenable puisqu'il est fondé sur les modèles de consommation irrationnels des pays riches et exporté par les médias vers nos pays. Pourquoi ne pas accepter le fait qu'il est possible d'offrir une vie décente à tous les habitants de la terre grâce aux ressources dont nous disposons, au degré de développement technologique déjà atteint et à une exploitation rationnelle et solidaire de tout ce potentiel?

Comment expliquer que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques — aux représentants desquels je m'adresse, en ce moment, avec le plus grand respect — aient réduit leur aide publique au développement à moins du tiers de l'objectif minimal fixé en 1970, qui était de 0,7 % de leur produit intérieur brut?

Quand j'ai demandé à un membre de notre délégation, député à l'Assemblée nationale et chrétien, ce que dirait la Bible d'un ordre économique si injuste. Il m'a répondu, sans hésiter, en citant les mots d'un prophète tirés de la Sainte Bible :

«Malheur à ceux qui prononcent des ordonnances iniques,
Et à ceux qui transcrivent des arrêts injustes,
Pour refuser justice aux pauvres,
Et ravir leur droit aux malheureux de mon peuple,
Pour faire des veuves leur proie,
Et des orphelins leur butin!
Que ferez-vous au jour du châtement,
Et de la ruine qui du lointain fondra sur vous?
Vers qui fuirez-vous, pour avoir du secours,
Et où laisserez-vous votre gloire?» (*La Bible, Esaïe 10:1-3*)

Je sais que, dans cette salle, nombreux sont ceux qui partagent ces inquiétudes et que nous nous posons presque tous la même question : l'Organisation mondiale du commerce pourra-t-elle se prémunir du danger qui la guette de devenir un fief des États-Unis et de leurs alliés, comme le sont aujourd'hui le Fonds monétaire international et la Banque mondiale? Parviendrons-nous à faire véritablement de l'Organisation mondiale du commerce la tribune démocratique et transparente dont nous avons besoin ou les intérêts puissants de la minorité s'imposeront-ils au détriment de ceux de la majorité silencieuse qui, divisée, confondue

et ne se doutant de rien, ne saisit pas les dangers d'une libéralisation froide et dogmatique du commerce mondial? L'immense majorité des pays du tiers monde, dépendant de l'exportation d'un produit agricole ou de quelques épices, sera-t-elle balayée du commerce mondial et écrasée par la concurrence féroce d'une poignée de multinationales? Ne devrions-nous pas tenir compte de ces réalités et comprendre la nécessité de préserver les intérêts des pays sous-développés, ne fût-ce que pour en assurer la survie?

Comment allons-nous être compétitifs, nous les pays pauvres, alors que nos spécialistes s'en vont vers les pays riches en quête de meilleures chances, alors que l'on ne nous permet même pas de conserver nos sportifs, que nous voyons ensuite, avec tristesse, concourir sous un drapeau étranger? Comment allons-nous être compétitifs sur le plan économique, nous les nations pauvres, alors que les 10 pays les plus développés contrôlent plus de 95 % des brevets déposés ces 20 dernières années et que la propriété intellectuelle, plutôt que de se libéraliser, est toujours plus protégée?

Nous parler, à nous les pays pauvres, du commerce par le biais de l'Internet est presque une plaisanterie de mauvais goût quand on sait que 91 % des internautes vivent dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques? La situation actuelle changera-t-elle un jour alors qu'aux États-Unis, en Suède et en Suisse, on compte plus de 600 lignes téléphoniques pour 1 000 habitants contre un téléphone seulement pour 1 000 habitants au Cambodge, au Tchad et en Afghanistan?

Alors que j'évoque la situation dramatique dans laquelle se trouve l'immense majorité des pays du monde, je me vois obligé de parler de mon propre pays. Ce qui se passe à Cuba illustre de manière particulièrement éloquente, s'il en est, le problème qui existe en ce qui concerne les relations entre les pays puissants et les plus faibles.

Depuis plus de 40 ans, mon peuple est soumis à une politique brutale d'hostilité et d'agression de toutes sortes de la part des États-Unis qui, selon les aveux de leurs hauts responsables, cherchent à détruire le système politique et économique que le peuple cubain a librement édifié, en vue de rétablir leur domination néocoloniale qu'ils ont définitivement perdue le 1er janvier 1959, lors du triomphe de la révolution cubaine.

Comme cela a été démontré dans les faits, de même que dans les déclarations publiques de certains porte-parole américains et dans les documents secrets rendus publics aux États-Unis, cette politique d'agression a eu recours à tous

les moyens possibles, depuis l'adoption de mesures politiques et diplomatiques, l'organisation de campagnes de propagande, d'opérations d'espionnage et d'activités subversives, des appels à la désertion et à l'émigration illégale, jusqu'à des actes de terrorisme et de sabotage et à la conduite d'une guerre biologique. Sans oublier l'organisation et l'équipement de bandes armées, le lancement de raids aériens et d'attaques navales, plus de 600 complots d'assassinat du leader de notre révolution, une invasion militaire menée par une armée de mercenaires, la plus grave menace de conflit nucléaire que le monde ait connue en octobre 1962 et enfin, l'imposition d'un blocus commercial et financier brutal et la guerre économique impitoyable contre mon pays qui dure depuis plus de 40 ans maintenant.

Sans parler de l'aspect économique de cette agression contre Cuba et s'en tenant uniquement aux agressions physiques et aux actions belliqueuses du Gouvernement des États-Unis, les organisations sociales cubaines se sont constituées partie civile pour intenter un procès au Gouvernement des États-Unis, au nom du peuple cubain, en vue de réclamer des dommages et intérêts pour le décès de 3 478 citoyens cubains et les 2 099 survivants restés invalides suite aux opérations secrètes et à la «guerre sale» menée par les États-Unis. Ces organisations ont demandé que le Gouvernement des États-Unis, étant responsable des dommages causés à ces personnes, soit condamné à payer une somme totale de 181,1 milliards de dollars au titre d'une indemnisation minimale symbolique pour compenser des pertes irremplaçables et inestimables puisqu'il s'agit de la vie et de l'intégrité physique de plus de 5 500 citoyens cubains qui ont été victimes de la politique obsessionnelle des États-Unis à l'égard de Cuba.

Au cours du procès public et ouvert qui a été retransmis à la télévision dans tout le pays, cette demande a été examinée et la responsabilité directe du Gouvernement des États-Unis dans cette agression continue a été clairement prouvée, tout comme il a été démontré que la guerre non déclarée contre Cuba a fait partie de la politique d'État de pas moins de neuf gouvernements successifs pendant ces 40 dernières années.

Que pourront dire à leurs petits-enfants les dirigeants, les fonctionnaires et les agents de ce Gouvernement qui ont sur la conscience cette guerre sale contre Cuba qu'ils ont planifiée et exécutée et qui portent le fardeau moral de la responsabilité du décès de milliers de Cubains?

Pourrons-nous tolérer que perdure au siècle prochain un système international qui permet que ces actes mons-

trueux commis de manière systématique et flagrante par une superpuissance restent totalement impunis?

Le blocus économique impitoyable qui s'étend à tous les aspects possibles des relations commerciales et financières extérieures de notre pays mérite une attention particulière. Ce blocus qui dure depuis plus de 40 ans, avait déjà commencé avant la victoire de la révolution. Un document secret rendu public en 1991 a révélé que le 23 décembre 1958, une réunion du Conseil national de sécurité avait été organisée en présence du Président Dwight Eisenhower pour examiner la situation dans notre pays; le Directeur de la CIA de l'époque, M. Allen Dulles, avait alors catégoriquement déclaré «Nous devons empêcher la victoire de Castro».

Trois jours plus tard, le 26 décembre, le Président Eisenhower instruisait la CIA qu'il ne souhaitait pas que les détails des opérations secrètes menées contre Cuba soient présentés au Conseil national de sécurité. Tout devait rester strictement secret.

La victoire fulgurante et écrasante des forces révolutionnaires six jours plus tard ne leur pas a donné le temps d'empêcher la victoire. Les États-Unis ont porté leur premier coup à l'économie cubaine le 1er janvier 1959 en accueillant ceux qui avaient pillé le trésor public et ceux qui s'étaient rendus coupables des pires massacres et exactions commis contre le peuple cubain.

Cinq semaines après le triomphe de la révolution, l'économiste Felipe Pazos, un expert bien connu et respecté des milieux gouvernementaux américains, qui avait été nommé Gouverneur de la Banque nationale par le Gouvernement révolutionnaire, signalait le 6 février que le gouvernement précédent avait détourné ou s'était approprié 424 millions de dollars provenant des réserves en or et en dollars qui soutenaient le peso cubain. Le *New York Times* avait par la suite corroboré la véracité de ce rapport sur le vol de ces fonds qui constituaient la seule réserve du pays.

Le produit de ce vol sans précédent a atterri dans les banques des États-Unis. Pas un seul centime n'a été rendu à Cuba. La Banque nationale qui avait aussitôt demandé une quantité modeste de ressources pour faire face à cette situation critique, s'était alors heurtée à une fin de non-recevoir.

La Loi sur la réforme agraire promulguée le 17 mai 1959, alors que le mot socialisme n'avait encore jamais été prononcé à Cuba, et qui visait à nourrir la grande majorité de la population qui souffrait de malnutrition et à procurer

de manière directe ou indirecte des emplois à un grand nombre de Cubains alors au chômage, avait provoqué une réaction outrancière des États-Unis dont les entreprises possédaient une grande partie des terres les plus fertiles de Cuba. Ignorant la bonne volonté de Cuba d'indemniser ces propriétaires par des paiements échelonnés, sur une base raisonnable et dans la mesure de ses possibilités, comme cela avait été stipulé dans cette Loi, les États-Unis ont exigé sur le champ une indemnisation immédiate, complète et en espèces, alors que les coffres de l'État étaient vides.

Un mois plus tard, le 24 juin, lors d'une réunion convoquée par le Département d'État pour envisager des possibilités d'action contre Cuba, il a été proposé d'adopter sans plus tarder une attitude très ferme contre cette Loi et son application et il a été décidé que la meilleure manière de parvenir aux résultats escomptés était d'exercer des pressions économiques. On avait estimé que la suppression du quota de canne à sucre cubaine sur le marché nord-américain provoquerait, selon ce qui est affirmé textuellement dans les documents secrets, une chute abrupte et immédiate de l'industrie sucrière, avec à la clef une augmentation du chômage. Un grand nombre de personnes se retrouveraient donc sans travail et commenceraient à souffrir de la faim. À cette réunion, le Secrétaire d'État Herter a qualifié explicitement ces propositions de mesures de guerre économique.

Le 6 avril 1960, M. Mallory, haut fonctionnaire du Département d'État, expliquait que la seule méthode envisageable d'aliéner tout soutien intérieur passait par le désenchantement et la désaffection issus de l'insatisfaction et des difficultés économiques. Il fallait se hâter, disait-il, d'utiliser tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba. Il ajoutait également qu'une méthode ayant des chances d'avoir les plus grandes retombées serait de refuser à Cuba argent et approvisionnements, pour diminuer les salaires réels et nominaux, et provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement.

C'est le 6 juillet de la même année qu'a été appliquée la mesure envisagée : on a supprimé le quota sucrier cubain. Jamais les États-Unis n'ont plus acheter un seul gramme de sucre à Cuba. Ainsi, un commerce remontant à plus d'un siècle entre les États-Unis et Cuba, un marché assuré qui avait notamment servi à approvisionner en cet aliment vital les États-Unis et ses alliés pendant les deux guerres mondiales de la première moitié du siècle — guerres dont cette nation est sortie la plus riche et la plus puissante du monde — se trouvait supprimé d'un trait de plume, portant un coup impitoyable à la principale source d'emplois et de richesses du pays et le privant des fonds indispensables à

l'acquisition des denrées alimentaires, des médicaments, des produits énergétiques et des matières premières nécessaires à la survie matérielle de notre peuple.

Dès lors, les mesures économiques successives contre le peuple cubain se sont accumulées jusqu'à former un blocus total et absolu, allant jusqu'à l'interdiction des importations dans notre pays d'une aspirine produite aux États-Unis ou l'exportation vers ce pays de la moindre fleur cultivée à Cuba.

Ce blocus total, que l'euphémisme officiel qualifie cyniquement d'embargo, mot d'apparence inoffensive, n'a cessé de se durcir pendant 40 ans. C'est au moment le plus critique et le plus difficile de notre histoire, celui de la disparition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du bloc socialiste, marchés et sources d'approvisionnement fondamentaux dont disposait encore le pays pour résister à la féroce guerre économique déchaînée contre une île située seulement à 90 milles des côtes des États-Unis, que ceux-ci ont décidé, avec un opportunisme sordide et répugnant, d'être encore plus implacables vis-à-vis de Cuba, en renforçant le blocus au maximum.

La loi dite Loi Torricelli adoptée en 1992, parmi d'autres mesures restrictives affectant considérablement le transport maritime d'aliments et d'autres marchandises entre Cuba et le reste du monde, a interdit aux filiales d'entreprises des États-Unis établies dans des pays tiers de commercer avec Cuba. Cela a eu pour effet de mettre un terme à ces échanges, qui représentaient la valeur de 700 millions de dollars en importations de denrées alimentaires et médicaments. Cette politique de génocide a atteint un degré encore plus infâme avec la Loi Helms-Burton, qui codifie toutes les interdictions administratives antérieures, amplifie et intensifie le blocus et l'établit à perpétuité.

Après l'adoption de cette loi, et pour durcir encore plus le blocus contre le peuple cubain, de nombreux amendements à des lois importantes, présentés en toute hâte et au contenu tellement énorme que de nombreux législateurs américains n'ont même pas eu le temps de les lire, ont été votés à main levée au Congrès des États-Unis. La mafia terroriste cubano-américaine, associée à l'extrême droite, est ainsi arrivée à ses fins : le blocus a cessé d'être une prérogative de l'exécutif pour devenir un ensemble de lois strictes et inflexibles. Le génocide s'est trouvé de la sorte institutionnalisé.

L'American Association for World Health, dans une étude établie en 1997 sur les conséquences du blocus dans ce domaine, a conclu que le blocus est une violation des

accords de base et des conventions internationales relatifs aux droits de l'homme, dont la Charte des Nations Unies, la Charte de l'Organisation des États américains et les articles de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Les Conventions de Genève, auxquelles sont parties 165 pays, y compris les États-Unis, exigent le libre passage de tous les approvisionnements médicaux et alimentaires destinés aux civils en temps de guerre. Les États-Unis et Cuba ne sont pas en guerre. Leurs gouvernements ont même des représentations diplomatiques à La Havane et à Washington. Néanmoins, l'American Association for World Health a conclu que les restrictions de l'embargo reviennent à bloquer délibérément l'accès de la population cubaine aux denrées alimentaires et aux médicaments, et ceci en temps de paix.

Dans le même rapport de l'American Association for World Health, on estime que l'embargo imposé par les États-Unis contre Cuba a gravement porté atteinte à la santé et à la nutrition d'un grand nombre de citoyens cubains. Selon ce rapport, l'embargo des États-Unis a sensiblement augmenté les souffrances des Cubains, provoquant même mort d'hommes dans certains cas.

Pendant sept années d'affilée, l'Assemblée générale a adopté toutes les résolutions relatives à la nécessité de mettre fin au blocus économique imposé au peuple cubain par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. La condamnation de cette politique génocide, visiblement, recueille chaque année plus de voix. Entre 1992 et 1998, la résolution cubaine contre le blocus a reçu 59, 88, 101, 117, 137, 143 et 157 voix pour. Celle des États-Unis n'a obtenu que 3, 4, 2, 3, 3, 3 et 2 voix, dont la leur. Compte tenu du mépris absolu affiché par les États-Unis vis-à-vis des résolutions de l'Assemblée générale, le peuple cubain a décidé, indépendamment de la lutte qu'il poursuit à l'ONU, de recourir aux procédures juridiques auxquelles il a droit pour exiger que des sanctions correspondantes soient infligées aux responsables de ces actes de génocide.

L'initiative cubaine repose sur des arguments juridiques solides et irréfutables. La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1948 et signée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique le 11 décembre 1948 et par Cuba le 28 décembre 1949, entrée en vigueur le 12 janvier 1951 et signée et ratifiée par 124 États, dispose dans son article II que :

«Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'in-

tention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux».

L'alinéa c) du même article précise entre autres,

«La soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle».

L'article III précise que seront punis entre autres : «a) le génocide; ... d) la tentative de génocide; e) la complicité dans le génocide». L'article IV précise textuellement que :

«Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés dans l'article III seront punies, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers».

La Convention de Genève relative à la protection des victimes des civils en temps de guerre a été signée le 12 août 1949, et a été ratifiée par les Gouvernements de Cuba et des États Unis. Elle est entrée en vigueur le 21 octobre 1950 et a été ratifiée à ce jour par 188 États. L'article 23 de cette convention stipule que :

«Chaque Haute Partie contractante accordera le libre passage de tout envoi de médicaments et de matériel sanitaire ainsi que des objets nécessaires au culte, destinés uniquement aux populations civiles d'une autre Haute Partie contractante, même ennemie. Elle autorisera également le libre passage de tout envoi de vivres indispensables, de vêtements et de fortifiants réservés aux enfants de moins de quinze ans, aux femmes enceintes ou en couches».

Le Protocole additionnel I à ladite Convention stipule d'une façon expresse, précise et catégorique, en son article 54, intitulé «Protection des biens indispensables à la survie de la population civile» que :

«1. Il est interdit d'utiliser contre des civils la famine comme méthode de guerre.

2. Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou mettre hors d'usage les biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les denrées alimentaires, les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable, les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver, en raison de leur valeur de subsistance, la population civile ou la Partie adverse, quel que soit le motif dont

on s'inspire; que ce soit pour affamer les personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour toute autre raison.»

L'article VI de la Convention de 1948 stipule, sans l'ombre d'un tout petit doute que :

«Les personnes accusées de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés dans l'article III seront punies devant les tribunaux compétents de l'État sur le territoire duquel l'acte a été commis.»

L'alinéa e) de l'article III de cette Convention stipule avec la même précision que les complices dans le génocide seront punis.

Par conséquent, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba a déclaré le 13 septembre 1999 : premièrement, que le blocus économique imposé par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba, constitue un crime international de génocide, conformément à la définition qu'en donne la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale, le 9 décembre 1948; deuxièmement, que compte tenu des arguments avancés et de ladite déclaration, elle proclame le droit de Cuba de réclamer la punition de tels actes; troisièmement, que compte tenu du fait que le peuple cubain a été, 40 années durant, victime d'un génocide systématique et continu, il incombe aux tribunaux cubains, en conformité avec les normes, les principes, les conventions et la réglementation internationaux de juger et de punir les coupables, en les condamnant en leur présence ou par contumace; quatrièmement, que le génocide et autres crimes de guerre sont imprescriptibles; cinquièmement, que les personnes reconnues coupables peuvent être passibles de peine d'emprisonnement à perpétuité; sixièmement, que la responsabilité pénale n'exonère pas l'État agresseur des indemnités matérielles correspondant aux dommages humains et économiques qu'il a causés; septièmement, qu'elle demande à la communauté internationale de soutenir dans sa lutte pour défendre les principes les plus élémentaires de la justice, du droit à la vie, de la paix et de la liberté de tous les peuples.

Ici même, dans cette salle, sont présents en tant que membres de la délégations cubaine, à cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, trois jeunes Cubains, représentant les étudiants des universités, les élèves du cycle secondaire, les enfants et les adolescents. Ils sont

venus au nom des organisations sociales qui se sont présentées devant les tribunaux compétents pour porter plainte contre le Gouvernement des États-Unis et réclamer des réparations et des dédommagements pour le préjudice, les blessures et les souffrances subis par des milliers de personnes. Ces mêmes organisations ont aussi pris l'initiative juridique de soumettre à l'Assemblée nationale du pouvoir du peuple la déclaration que je viens de mentionner.

Il y a également avec nous, trois éminents médecins cubains, députés à l'Assemblée nationale qui ont déjà fait une déposition devant cet organe sur les conséquences dramatiques de l'embargo sur les médicaments imposé à notre pays. Nous sommes aussi accompagnés par trois députés chrétiens dont les convictions morales, religieuses et humaines les ont incités à appuyer la déclaration que nous avons faite dans notre Assemblée, dans laquelle nous réclameons l'ouverture d'un procès pour punir les coupables.

Ces personnes sont prêtes à répondre ici aux États Unis, à toutes les questions qu'on voudrait bien leur poser; elles sont aussi prêtes à rencontrer la presse, des institutions universitaires, des organisations non gouvernementales, des législateurs, des sénateurs et même des commissions du Congrès des États Unis. Nous sommes prêts non seulement à dénoncer certains actes, mais également à discuter avec nos interlocuteurs pour leur prouver le bien fondé de nos accusations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier ministre et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, S. E. M. Kassymzhomart K. Tokaev.

M. Tokaev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. L'Assemblée générale est sûre que sous votre direction compétente, elle sera en mesure de traiter avec succès les questions figurant à l'ordre du jour.

Permettez-moi aussi d'exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, M. Didier Opertti pour sa contribution considérable aux travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a consentis afin de relever les défis complexes et sans précédent auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée.

Au seuil du troisième millénaire, tout comme au début de ce siècle, la communauté mondiale doit traiter de grandes questions de guerre et de paix. D'une part, le processus de mondialisation, qui se déroule sous nos yeux, a déclenché un riche brassage d'idées, de capitaux, de technologies, de biens et services de par le monde, et a de la sorte profondément transformé nos sociétés. Sur le plan philosophique, l'humanité a fait un grand pas en avant en améliorant la qualité de vie.

D'autre part, le monde continue d'être secoué par des conflits, dont les causes profondes se sont aggravées, malgré l'apparition de techniques et de moyens de communication mondiaux. Parmi ces causes de conflit, il y a tout d'abord l'intolérance ethnique, nationale et religieuse. Il est tout à fait inacceptable que ce virus extrêmement dangereux se propage rapidement dans de nombreuses régions du monde actuel, provoquant actes terroristes et conflits sanglants. Le danger vient de ce que les peuples touchés par les conflits cherchent à en imputer la cause à d'autres nationalités et d'autres religions. Nous nous trouvons ainsi face à un cercle vicieux où la mort et le désespoir ont libre cours. Nous sommes convaincus que la société civilisée, en mobilisant ses ressources, parviendra à briser ce cercle vicieux une fois qu'elle aura convaincu les peuples de l'intérêt à vivre sans conflit. Si nous parlons de l'antagonisme entre guerre et paix, alors nous avons le droit d'exiger que l'on recoure à des moyens pour imposer une paix durable, y compris des moyens militaires.

Dans le même temps, il est impossible d'ignorer que l'ordre mondial actuel a désespérément besoin de mesures fiables pour garantir l'équilibre entre les éléments essentiels à ses structures d'appui. Le Kazakhstan pense, comme d'autres États, que le monde du prochain siècle devrait être multipolaire et qu'il ne devrait pas y avoir de centres de pouvoir et de lignes de division, de confrontation et d'épreuve de force, d'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et d'imposition de directives politiques. La coopération et l'entente mutuelle, la démocratie et le développement durable seront au coeur du prochain ordre mondial.

Nous pensons que l'ONU reste une institution intergouvernementale unique en son genre qui détermine l'évolution positive des relations internationales. Le Kazakhstan demande que l'on renforce l'ONU, la seule instance qui soit universelle aussi bien au niveau de sa composition que par la nature exhaustive de son ordre du jour. Seule l'ONU a le droit de traiter des questions fondamentales relatives à la paix et à la sécurité.

La crise yougoslave a clairement démontré combien la question du renforcement de l'autorité des Nations Unies est devenue urgente. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il faut renforcer la responsabilité du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire de l'autorisation de certaines mesures sa prérogative exclusive.

La nature de nombreux conflits rend cette tâche particulièrement difficile. C'est pourquoi nous pensons que pour pouvoir s'adapter aux nouvelles réalités politiques, le Conseil de sécurité devrait aborder le XXIe siècle renouvelé et renforcé grâce à l'admission de nouveaux membres permanents, à commencer par le Japon et l'Allemagne, ainsi que de membres non permanents représentant les différentes régions du monde.

Les efforts visant à consolider le régime international de non-prolifération de toutes les armes de destruction massive et à mettre en place des systèmes efficaces de contrôle de la production de matières fissiles sont au coeur de notre politique en faveur de la sécurité et de la stabilité mondiales.

Le Kazakhstan a considérablement contribué à la non-prolifération et à la cessation des essais nucléaires. Nous estimons que la décision d'accepter le Kazakhstan comme membre de la Conférence du désarmement est une reconnaissance méritée de ses efforts en matière de désarmement. Il est, pour notre pays, devenu tout à fait naturel de décider de renoncer aux armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car c'est nous qui avons essuyé le plus fort des effets nocifs des essais nucléaires. Le Kazakhstan prône vigoureusement le renforcement du régime de non-prolifération et soutient l'initiative tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Notre pays a constamment demandé que des structures de sécurité soient mises en place en Asie. Comme on le sait, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbaev, a proposé d'organiser une Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). Le 14 septembre dernier, jour d'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, après sept ans de négociations et de discussions, la première réunion des Ministres des affaires étrangères des États asiatiques membres de la Conférence a eu lieu à Almaty. Les responsables gouvernementaux chargés de la politique étrangère ont signé une

Déclaration de principes régissant les relations entre les États membres de la CICA, dans laquelle les États asiatiques ont confirmé leur ferme volonté de s'efforcer de garantir la sécurité et la stabilité dans la région.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, les premiers fondements juridiques d'un système de sécurité asiatique étaient jetés. On ne saurait surestimer l'importance de cet événement dans le contexte des efforts que déploie la communauté internationale en vue de renforcer la sécurité internationale. Il s'agit d'une région où vivent plus de 3,5 milliards d'individus et qui représente plus de 40 % du commerce mondial.

Nous sommes reconnaissants à tous les États qui ont participé au processus de la CICA d'avoir appuyé notre initiative et d'avoir fait preuve d'une véritable volonté d'oeuvrer de concert à l'édification d'un système de sécurité pour l'Asie. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, de toute l'attention et du soutien qu'il a bien voulu accorder à l'initiative du Kazakhstan.

Les événements politiques récents montrent combien il est urgent de créer un système de sécurité en Asie. Je veux parler ici des incursions terroristes au Sud du Kirghizistan et des actes terroristes dans le Nord du Caucase, en Russie.

Pour ce qui est de la sécurité dans notre région, nous pensons que le résultat du dernier sommet des «Cinq de Shanghai» est très important. Ceux qui y ont participé ont créé un mécanisme de confiance favorisant la transparence des activités militaires et la réduction de ces activités dans les zones frontalières, pour le règlement des questions frontalières et l'échange régulier d'information concernant les activités militaires. Les chefs des cinq États en question estiment que la multipolarité est une tendance générale du monde contemporain et qu'elle contribue à la stabilité à long terme de la situation internationale.

Le Kazakhstan lance un appel en faveur d'une paix durable et juste en Afghanistan dans le cadre du processus de négociation, selon la formule «six plus deux». Dans le même temps, nous pensons que le processus de paix afghan doit inclure tous les États concernés. C'est pourquoi le Kazakhstan appuie la proposition tendant à convoquer une conférence internationale représentative à Bichkek, au Kirghizistan, sur le règlement du conflit en Afghanistan.

Le Kazakhstan apprécie à leur juste valeur les efforts des Nations Unies pour encourager l'intégration des écono-

mies en transition à l'économie mondiale. Notre pays compte sur la coopération continue avec l'ONU en ce qui concerne les questions de services consultatifs et d'assistance technique. Nous adhérons fermement à la politique de renforcement de la coopération économique régionale, et de recours à l'ONU à cet effet. Notre pays se réjouit de sa coopération avec la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale.

Nous appuyons la réactivation de la Route de la soie. Géographiquement, le Kazakhstan ainsi que d'autres États d'Asie centrale jouent le rôle d'une voie de liaison reliant les deux continents. Durant l'empire romain, les routes commerciales entre Rome et Shanghai passaient par la région. La réactivation de la Route de la soie renforcera le développement économique de la région d'Asie centrale.

Dans la situation actuelle, il est envisagé que la Route de la soie soit redynamisée en se fondant sur trois piliers : l'énergie, un système de transport transcontinental et les télécommunications. L'idée maîtresse du projet — qui reflète des intérêts mondiaux, régionaux et locaux — consiste à développer les ressources naturelles de la région, et d'abord ses énormes champs de pétrole et de gaz. Il faut savoir qu'aucun projet de pipeline à grande échelle ne peut se faire sans les ressources en hydrocarbures du Kazakhstan.

Vu la concurrence accrue des marchés d'énergie mondiaux, le Kazakhstan accorde une priorité à la construction d'oléoducs et de gazoducs. Le projet de consortium de pipeline du nord de la mer Caspienne, dont l'achèvement est prévu pour 2001, est une priorité majeure pour notre pays car une fois ce projet opérationnel, le Kazakhstan pourra au minimum doubler sa production de pétrole et ses exportations vers les marchés étrangers.

Nous espérons beaucoup du développement des ressources en hydrocarbures du plateau de la mer Caspienne. Aussi pensons-nous que la question du statut juridique de cette mer est très important. Le Kazakhstan se félicite des progrès faits avec la Russie sur la délimitation des fonds marins dans la partie septentrionale de la mer Caspienne sur la base d'une ligne médiane modifiée.

Les questions de développement durable, de protection écologique et de réhabilitation des zones affectées par des catastrophes écologiques sont devenues très urgentes en cette fin de siècle et nécessitent des mesures immédiates. Le Kazakhstan souhaite la mobilisation de la communauté internationale pour régler les problèmes d'environnement

car il a des zones touchées par des catastrophes telles que la région de l'ex-plateau d'essais nucléaires de Semipalatinsk, le bassin de la mer d'Aral et d'autres zones. Notre pays, qui souffre de désertification et d'inondations, est également directement affecté par les changements climatiques mondiaux.

Au nom du Gouvernement kazakh, je voudrais exprimer notre vive gratitude aux États concernés pour leur appui aux efforts destinés à surmonter les graves problèmes sociaux, écologiques et humanitaires de la région de Semipalatinsk. L'adoption de deux résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération et la coordination au plan international pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région a suscité un intérêt et une réflexion sur les questions en suspens.

Je voudrais remercier tout spécialement le Gouvernement japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir parrainé une conférence internationale, convoquée début septembre à Tokyo. Les résultats de cette réunion ont été répercutés dans notre pays. Nous considérons cette conférence comme une contribution concrète du Gouvernement japonais et du PNUD à la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet effet, je voudrais prendre acte de l'important travail réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que par les pays donateurs qui ont coparrainé cette conférence.

Le Kazakhstan prend des mesures concrètes pour démocratiser sa société et approfondir ses réformes politiques. Le chef de l'État du Kazakhstan a introduit un programme qui couvre des domaines aussi importants que les élections, les partis politiques, le Parlement, le système judiciaire, la condition de la femme et les médias. Au début de cette année, les premières élections présidentielles ouvertes en eu lieu dans notre pays.

L'amélioration du processus électoral se poursuit. La loi électorale a été amendée pour refléter les recommandations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ces dispositions seront appliquées lors des élections législatives, prévues en octobre prochain. Le processus électoral devient plus représentatif, encourageant la participation active des candidats et des électeurs. Un programme de transition graduelle de tenue d'élections au niveau local et régional est en cours. Le rôle des organisations non gouvernementales, un élément important d'une société

civile, est renforcé. Le système judiciaire et les médias deviennent de plus en plus indépendants.

Instaurer une société ouverte avec une économie de marché constitue la voie de développement du Kazakhstan. Le processus de démocratisation dans notre pays devient irréversible et dynamique.

Outre les réformes politiques, le Kazakhstan prend des mesures vigoureuses pour protéger les intérêts à long terme des investisseurs étrangers. Notre objectif est d'assurer, par la création d'un environnement propice aux investissements, leur pleine intégration dans le système économique mondial d'aujourd'hui.

Le Kazakhstan exprime son appui aux efforts du Secrétaire général pour réformer l'Organisation en vue de renforcer son efficacité et sa capacité à répondre efficacement aux problèmes et défis nouveaux. Nous pensons que des résultats concrets dans la rénovation de l'Organisation peuvent avoir lieu grâce aux efforts de tous les États Membres. C'est pourquoi tous les États devraient poursuivre leurs efforts de coordination pour renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion d'une stabilité et d'une sécurité mondiales au siècle prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. Shunmugam Jayakumar.

M. Jayakumar (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection. À la veille d'un nouveau millénaire, l'ONU se trouve à un tournant et nous avons besoin d'une direction pour nous orienter. Votre longue expérience au sein des Nations Unies, d'abord en tant que combattant de la liberté et aujourd'hui en tant que Ministre namibien des affaires étrangères, est de bon augure.

Je voudrais également remercier votre illustre prédécesseur, M. Didier Operti, de l'Uruguay, pour l'excellent travail accompli l'an dernier.

Étant également un petit État, Singapour souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies aux trois nouveaux Membres : Kiribati, Nauru et les Tonga. Nous espérons que ces pays se joindront également au forum des petits États.

Je voudrais poser une question : l'Organisation des Nations Unies va-t-elle survivre au XXIe siècle? Je pose

cette question provocante car je pense que l'ONU ne s'est pas encore attaquée comme il convient aux défis essentiels de la prochaine phase de son évolution. À moins qu'elle ne le fasse, ma question ne demeure pas théorique.

M. Ingólfsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

Certes, les efforts de réformes occupent les Nations Unies depuis plusieurs années. Mais ce qui est nécessaire va au-delà de la modification des institutions en place ou des structures d'organisation. La question n'est pas simplement de voir comment veiller à ce que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat ou d'autres organes travaillent avec plus d'efficacité, quoique se soit important. Mais nous ne saurions réussir si nous négligeons le contexte plus large de ces efforts. La question clef est de savoir si du point de vue conceptuel et constitutionnel les Nations Unies sont une institution solide.

La leçon simple mais dure tirée des expériences de ce siècle au niveau des organisations internationales, de la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies, c'est que l'ONU doit travailler dans le cadre du système des États. Si l'ONU a mieux fonctionné ou a eu une existence plus longue que la Société des Nations, c'est parce que l'Organisation des Nations Unies a fait sien le système des États plutôt que de le menacer directement. Ses États Membres considèrent l'ONU comme une protection supplémentaire, et non pas comme un organe qui diminue leur pouvoir.

L'Acte de la Société des Nations était basé sur des prémisses différentes. Il mettait l'accent sur le désarmement. Il encourageait la sécurité collective. Il exigeait que les États soumettent leurs différends à une procédure d'arbitrage et de règlement judiciaire. Ce faisant, la Société des Nations contestait explicitement les droits des États. L'Organisation des Nations Unies quant à elle ne peut rien faire sans l'accord explicite de ses Membres. Notre Charte stipule clairement et de façon explicite que l'ONU est fondée sur l'égalité souveraine de ses Membres. Elle souligne aussi le principe corollaire de la non-ingérence dans les affaires internes d'un pays.

Mais ces prémisses subissent actuellement des pressions. Alors que le XXe siècle s'achève, le système des États va connaître une grande transformation, qui touchera tous les Membres et l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Je ne prédis pas la fin de l'État-nation. La notion de souveraineté subit une profonde modification, mais il est peu probable que l'État-nation disparaisse. Aucune solution de rechange viable pour organiser la vie politique internationale ne s'est présentée, même si celle en vigueur est devenue inadéquate ou inefficace. Les propositions radicales avancées pour restructurer le cadre du système des États seront inévitablement décevantes. L'Organisation des Nations Unies doit donc travailler dans le cadre actuel, même si celui-ci est en pleine transformation. C'est là que résident la subtilité et la difficulté du nouvel enjeu.

Deux forces entraînent le changement : les pressions d'une économie mondiale véritablement intégrée et la fin de la guerre froide. Ni l'une ni l'autre de ces forces n'est bien comprise, et l'on comprend encore moins leur interaction. Cette dialectique nécessite un degré sans précédent de coopération internationale, laquelle devient alors plus difficile à réaliser.

Il y a toujours eu des questions sur lesquelles les États doivent travailler ensemble. L'interdépendance n'est pas nouvelle. Dans un sens, elle est aussi ancienne que le système des États. À vrai dire, le nombre et la portée des questions transnationales qui nécessitent une coopération internationale ont augmenté, mais il s'agit simplement d'un changement de niveau, pas de nature. La mondialisation ne signifie pas seulement davantage d'interdépendance.

Alors que les effets de la mondialisation sont plus visibles dans le monde de la finance et de l'économie, il y a des implications importantes pour toute une série de questions. Cela touche la notion même d'État et de gouvernement tels que ces termes ont été compris jusqu'à présent.

La fonction essentielle de tout gouvernement c'est de gouverner — de fournir des biens et services publics aux citoyens à l'intérieur de ses frontières. Mais dans une économie mondialisée, les frontières nationales ne sont plus un territoire suffisant pouvant fonctionner comme une unité économique autonome. La géographie financière et la géographie économique ne coïncident plus avec la géographie politique. Ce décalage signifie que les gouvernements n'ont plus le monopole du pouvoir légitime à l'intérieur des frontières mêmes de l'État. Cela ne remet pas en question la souveraineté *de jure* des États, mais modifie profondément la capacité *de facto* du gouvernement de gouverner.

L'enjeu n'est pas simplement, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire, qu'un État limite la souveraineté d'un autre État — que les puissants imposent leur volonté aux

faibles. Le véritable enjeu se pose maintenant pour chaque État, quelle que soit sa puissance.

Venir à bout de ce phénomène représente un défi de nature différente que le fait d'insister tout simplement sur la notion juridique de la souveraineté ou de persuader les gouvernements de travailler ensemble sur un certain nombre de questions. Cela nous oblige à repenser l'idée même de gouvernement et d'État. Il faut que les puissants comme les faibles changent complètement d'état d'esprit. Y parvenir sera difficile et douloureux.

Ce qui est nécessaire c'est une nouvelle coopération internationale inédite et qualitativement différente, et non pas simplement une coopération basée sur l'alignement des intérêts nationaux, comme cela s'est fait tout au long de l'histoire. Il faut redéfinir ce qui constitue à la fois une «nation» et des «intérêts». Les États ne peuvent plus s'affronter ou coopérer aux frontières de leurs souverainetés. Cela exige tout simplement une responsabilité partagée dans la gouvernance et une mise en commun des souverainetés.

Pour que cette nouvelle coopération internationale soit bâtie et consolidée, il faut absolument une coopération se reposant sur l'expérience pratique qui a fait la preuve de sa supériorité par rapport à toute autre solution politique. C'est ici que l'intersection et l'interaction de la mondialisation et de l'ordre international de l'après-guerre froide compliquent les choses.

La fin de la guerre froide semblait d'abord promettre des lendemains meilleurs pour l'Organisation des Nations Unies, offrant de vastes possibilités d'une coopération internationale qui ne soit pas entravée par le conflit idéologique. Mais ces espoirs sont maintenant brisés. En réalité, la fin de la guerre froide a peut-être réduit les possibilités de la coopération internationale.

Paradoxalement, la plus grande intégration de l'économie mondiale s'est accompagnée d'une fragmentation politique croissante. La guerre froide n'était pas simplement une lutte géopolitique idéologique; elle a imposé des identités transcendant le nationalisme. Même ceux qui ont essayé d'échapper à la guerre froide se sont en fait définis par rapport à elle. Quel que soit le camp dans lequel on se trouvait la guerre froide était le principe d'action internationale et la notion par laquelle on interprétait tous les événements.

À ceux qui se sentaient désorientés par les pressions de la mondialisation, la fin de la guerre froide a donné l'occasion de se rassurer et de trouver une nouvelle identité dans

des nationalismes ethniques, réels ou imaginaires. La prolifération des États qui s'en est suivie et l'absence d'un principe directeur clair de l'action internationale ont rendu la coopération problématique.

La fin du conflit idéologique et l'influence accrue des principes du marché dans tous les domaines font que l'efficacité économique est une condition essentielle pour évaluer les actions politiques. Mais la mondialisation a simultanément érodé la capacité des États de réunir un consensus politique de leurs propres citoyens en la matière. Il n'est donc pas très surprenant de constater que ce type de nouvelle réponse adéquate se fait toujours attendre.

Bien entendu, on parle beaucoup de la nécessité de créer de nouvelles institutions pour venir à bout des problèmes transnationaux ou de réformer les institutions internationales existantes, notamment l'Organisation des Nations Unies. Mais la réaction la plus courante au décalage entre la géographie économique et la géographie politique des frontières de l'État a été défensive ou a été un triomphalisme stérile : un nouveau protectionnisme, des nationalismes xénophobes ou nostalgiques ou, lorsqu'un pays se sent assez fort et assez confiant, un nouveau type d'extraterritorialité, qui rappelle le XIXe siècle. Les États forts essaient d'appliquer leurs lois nationales au-delà de leurs frontières ou insistent pour que leurs normes servent comme conditionnalités dans le domaine des échanges ou dans d'autres formes d'interactions coopératives.

Le fait de reconnaître que les problèmes sont mondiaux et l'acceptation pratiquement universelle des lois du marché n'exigent tout au plus qu'un consensus international superficiel. Les réponses réelles, les plus concrètes et les plus pratiques, ont été régionales plutôt qu'universelles.

Ce processus est plus avancé en Europe et en Amérique du Nord, dans le cadre de l'Union européenne et de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord et il est plus lent en Amérique latine et en Asie, dans le cadre du Marché commun du Sud, du Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique et de la Zone de libre-échange de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est. La création de liens possibles entre les régions a été envisagée. L'Afrique ne s'est engagée que de manière marginale dans ce processus. Mais s'en tenir au régionalisme pour parer au plus pressé dans un environnement mondialisé crée une instabilité latente. Si cette situation se prolonge telle quelle au XXIe siècle, cela aura finalement des répercussions sur les questions fondamentales de la guerre et de la paix. Il est manifestement intolérable que tout un continent soit marginalisé.

Ainsi, une approche réellement universelle de la responsabilité commune à assurer la gouvernance mondiale et du ralliement des souverainetés pour s'attaquer aux problèmes mondiaux exige un consensus international sur ce qui peut légitimement répondre à l'intérêt général d'États toujours souverains. Pour aussi pressant que cette question ou ce problème puisse être, cela ne va pas de soi.

La définition de ce qui répond à l'intérêt public légitime dans un État ou un pays donné est le produit d'un long processus historique, des spécificités culturelles et d'un niveau de développement économique. C'est ce qui est au coeur de la plupart des affrontements politiques dans la majorité des pays. Il n'est pas facile de dégager un consensus à l'échelle nationale et cela est sans doute encore plus difficile dans le cadre d'un système international à la fois uni et divisé par la mondialisation et la fin de la guerre froide.

Le problème international est encore exacerbé parce qu'on espérait que le système international issu de l'après-guerre froide serait multipolaire; or, ces attentes étaient prématurées. Plutôt que d'être une réalité présente, le monde multipolaire n'est encore qu'une possibilité. Cela a suscité un sentiment de malaise.

La guerre au Kosovo a fait ressortir de tels sentiments. Elle a mis brutalement en relief une tendance déjà amorcée depuis quelque temps, à savoir que la souveraineté absolue des États ne peut être reconnue que si ces derniers respectent les normes de conduite généralement acceptées et les droits de l'homme.

Cette notion n'est pas nouvelle, loin s'en faut. La politique traditionnelle de non-ingérence dans les affaires intérieures n'a jamais été aussi absolue dans la pratique qu'en théorie. La doctrine de l'intervention humanitaire remonte au XIXe siècle, lorsque les États puissants ont réclamé le droit d'intervenir dans les affaires d'autres États. La guerre au Kosovo nous a rappelé certains faits de l'histoire, accentuant ainsi notre sentiment de malaise.

Il est vrai que la souveraineté coexiste aujourd'hui difficilement avec un courant différent du droit international qui défend les droits de la personne. Ces tendances n'ont pas encore pu être conciliées. Mais ce sont des réalités qui risquent de persister. Et, quoi qu'il en soit, leur compatibilité logique n'est pas vraiment ce qui pose problème. En dépit du Kosovo, il ne semble pas que la majorité des États aient beaucoup à craindre s'ils traitent leurs citoyens avec bienveillance. De nombreux États maltraitent leurs citoyens sans que l'on envisage pour autant de leur imposer d'autres

sanctions que la désapprobation morale. On se soucie toujours des droits de l'homme de manière sélective.

Il y a une autre question connexe importante bien que différente. La perte de repères territoriaux provoquée par le décalage du niveau de mondialisation entre les géographies économiques et politiques et la disparition d'une logique stratégique après la fin de la guerre froide expliquent pourquoi les réactions internationales sont ponctuelles.

Nous passons d'une crise à l'autre sans avoir une idée claire de l'orientation à prendre et sans faire preuve de cohérence. Pourquoi le Kosovo et le Timor oriental et pourquoi pas l'Afrique? Les droits fondamentaux de la personne sont-ils ou non universels? Comment choisir lorsqu'il faut intervenir en présence d'une multitude de conflits? Dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale cette année, le Secrétaire général nous a placé devant certains défis qui donnent à réfléchir, lorsqu'il a dit que : «Rien dans la Charte ne nous empêche de reconnaître qu'il y a des droits qui transcendent les frontières». Ce que la Charte prévoit, c'est qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun. Le Secrétaire général a ensuite posé la question de savoir ce qu'est cet intérêt commun. À qui incombe-t-il de le définir? À qui incombe-t-il de le défendre? Et sous quelle autorité? Avec quels moyens d'intervention?

Je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il importe d'apporter des réponses à ces questions et de définir des critères. Il est nécessaire d'établir d'urgence des règles et des critères objectifs concernant de telles interventions. L'impossibilité de le faire engendrera incertitude et instabilité. S'il faut trouver un nouvel équilibre entre la souveraineté et les autres valeurs, nous devons le faire en connaissance de cause et garder les yeux grands ouverts. L'autre possibilité qui s'offre à nous est de nous laisser guider, pas à pas et avec les meilleures intentions, par des solutions ponctuelles.

L'enjeu sera donc important pour la communauté internationale si l'on veut que l'ONU continue d'avoir un sens au siècle prochain. C'est pourquoi nous pouvons nous attendre à être confrontés à d'autres situations où se posera le dilemme de la conciliation entre la souveraineté de l'État et l'intervention internationale pour remédier aux violations des droits de l'homme.

Nous savons tous que les médias internationaux et les acteurs non gouvernementaux peuvent exercer des pressions. Ce sont des réalités qui n'offrent toutefois pas de réponses satisfaisantes. Il n'est pas acceptable d'un point de vue

politique que les questions de paix et de stabilité internationales soient tranchées au coup par coup. Et il est encore moins acceptable qu'un consensus sur la nécessité de trouver des modes de coopération internationale plus pacifiques ne reflètent les préoccupations que de quelques pays seulement.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'étendre à l'échelle mondiale les conditions qui ont permis aux sociétés pluralistes des économies avancées de continuer d'avoir une capacité d'action collective. Aucun gouvernement ne peut gouverner uniquement par la coercition ou diriger en toute légitimité uniquement parce qu'il détient le pouvoir suprême. Le recours à la coercition ou au pouvoir brutal est le plus souvent considéré comme la marque de l'échec d'un gouvernement et non comme une caractéristique qui le définit.

Par conséquent, ce qu'il nous faut à l'échelle internationale, c'est ce qui a déjà été accepté au niveau national et, en fait, ce sur quoi l'on a insisté au nom de la démocratie, c'est-à-dire, une acceptation modeste des réalités et de la diversité et une appréciation nuancée des différences entre amis, des critiques amicales et des désaccords honnêtes. Pour convaincre ceux qui sont déjà désorientés par la mondialisation et les mutations technologiques rapides, il faut une diplomatie patiente et avisée, propre à maintenir un équilibre délicat entre des intérêts conflictuels.

Malgré les handicaps dont l'ONU a souffert et en dépit de toutes ses imperfections, l'Organisation a joué un rôle de premier plan pour régler certains des problèmes mondiaux majeurs qui se sont posés au cours des 40 premières années de son existence. Elle a atténué les soubresauts de la décolonisation. Elle a joué un rôle de catharsis pour évacuer les passions les plus dangereuses de la guerre froide. Elle a donné aux superpuissances les moyens d'éviter des affrontements indésirables sans qu'ils aient pour autant à en supporter les coûts politiques. De temps en temps, elle a enregistré des succès notables dans les opérations de maintien de la paix qui sont déployées dans le monde entier. D'autre part, l'ONU, par le biais de ses institutions spécialisées, continue de jouer un rôle crucial dans la promotion du développement de la majorité de ses États Membres.

Mais les expériences de l'ONU au cours des 10 dernières années ont été moins heureuses. L'Organisation n'a joué au mieux qu'un rôle très marginal dans les événements importants des dernières années du XXe siècle que j'ai essayé de décrire. Elle risque d'être de plus en plus souvent coupée des réalités internationales dans lesquelles elle est inévitablement impliquée.

Comme toute organisation d'États souverains, l'ONU peut seulement fournir un mécanisme que ses Membres peuvent utiliser pour poursuivre les objectifs que leur dictent leurs accords ou leurs désaccords. Mais l'ONU ne peut être un outil à la disposition de quelques pays seulement, le dépositaire de questions qu'aucun pays n'est disposé à aborder ou ne sait comment aborder, ou un bouc émissaire commode. En réalité malheureusement, ce sont les rôles que l'ONU a été obligée de jouer ces dernières années. Et elle ne saurait poursuivre dans cette voie sans subir de dommages permanents.

Au cours de ce siècle, la tendance à recourir aux organisations internationales, à développer un mode de relations plus prévisible entre les États et à mettre sur pied des régimes internationaux qui transcendent les souverainetés individuelles s'est, je pense, établie. Nous ne pouvons plus revenir en arrière. Qu'on le veuille ou non, le monde est trop complexe pour qu'on puisse résoudre ses problèmes d'une manière autre que multilatérale.

Mais cela ne veut cependant pas dire que toute institution internationale particulière jouera nécessairement un rôle efficace dans l'organisation de la vie de la communauté internationale au siècle prochain. L'ONU ne peut escompter survivre sans subir de changements, en s'accrochant à des structures et des processus qui ont été conçus en 1945. Le monde a profondément changé depuis et il continuera de le faire. L'ONU n'a d'autre choix que d'évoluer à l'unisson.

Cet impératif est clair. Ce qui ne l'est pas, en revanche, c'est la manière dont l'ONU doit changer. C'est pourquoi j'ai posé plus de questions que je n'ai offert de réponses. Le processus de discussion doit commencer dès à présent. Nous disposons d'ores et déjà du mécanisme. À nous de l'utiliser. C'est à nous de choisir si nous devons assumer cette responsabilité suffisamment vite pour faire changer les choses à l'ONU. Je ne sais pas de combien de temps nous disposons. Je sais seulement que ce temps est limité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Mohammed Said Al-Sahaf.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je suis convaincu que votre expérience et votre compétence contribueront à faire de cette session un succès.

Avec la fin de la guerre froide, le monde s'attendait à voir un équilibre des relations internationales, qui seraient caractérisées désormais par la paix, la stabilité et le bien-être. Or la situation est toute autre : le déséquilibre international, qui se poursuit, est mis au service de la logique de l'hégémonie qui cherche à dominer le monde et ses organisations internationales, particulièrement l'ONU.

Cet état de choses, a fait que le monde connaît une série de changements profonds et rapides ayant abouti à l'émergence de nombreux foyers de conflit politique et militaire, dont les dangereuses retombées humanitaires, économiques et sociales se font sentir dans de nombreuses régions du monde. Ces conflits causent la mort de centaines de milliers de civils innocents et d'énormes gaspillages de ressources humaines et matérielles.

C'est dans ces conditions que le monde se prépare à entrer dans le nouveau siècle — conditions de tyrannie de la force, d'imposition de l'hégémonie et d'aggravation des problèmes économiques, accentuant la marginalisation des pays du Sud, au point de menacer leur existence-même, en détruisant les éléments de leur survie; cette situation mène à l'assujettissement économique, qui entraîne, inévitablement l'assujettissement politique. Dans ce contexte est apparu un phénomène qui consiste à imposer différents types d'embargo et de sanctions économiques, à freiner le développement et à priver les États de l'exercice de leurs droits économiques consacrés par les chartes et le droit internationaux. Les effets catastrophiques de ce déséquilibre se répercutent sur les conditions sociales de nombreuses régions du monde : intensification de la pauvreté, propagation de l'analphabétisme, dégradation de la situation sanitaire et du niveau de vie, marginalisation de nombreuses couches de la société, notamment les jeunes, en raison du manque d'emplois, accroissement de la criminalité et de l'usage de la drogue, ainsi que d'autres graves problèmes sociaux qu'il sera difficile d'enrayer.

Ce n'est un secret pour personne que l'une des principales raisons de la détérioration de cette situation est l'imposition arbitraire de sanctions et d'embargos globaux à l'encontre de nombreux États du monde pour des raisons d'opportunisme politique, sans aucun fondement solide du droit international. Il est manifeste que cette politique a eu des effets tragiques sur les structures économiques et sociales des États visés et sur d'autres États. Elle constitue une violation flagrante des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et des principes de la justice.

Le phénomène le plus dangereux auquel on ait assisté au cours de la présente décennie et qui, au cours de cette

session, s'est mué en effort orchestré par tout un groupe d'États occidentaux, est l'appel à une ingérence dite humanitaire. Cette doctrine, inadmissible en droit international, est née d'un assaut organisé contre certaines des règles les plus fondamentales de l'ordre international contemporain, telles que la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. On invoque à cet effet que ces principes ne sauraient constituer un bouclier protégeant les graves violations des droits de l'homme. D'où une tolérance de l'ingérence, même par la force des armes, en vue de protéger ces droits. Personne ne devrait être dupe de cette théorie, qui constitue le cadre récent de la nouvelle forme de colonialisme fondée sur la raison du plus fort.

Tout d'abord, il faut savoir qu'aucune des situations dont on se sert pour justifier cette doctrine n'est exclue d'interventions politiques externes, qui ont provoqué ces situations. En conséquence, on ne peut dire que c'est au gouvernement ciblé qu'incombe la seule responsabilité de la situation au plan international. D'autre part, nous devons également savoir que les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et les mécanismes de l'Organisation ne manquent pas de modalités permettant de faire face à toute situation du type invoqué pour justifier cette théorie.

Le problème ne vient pas des principes, des règles et des mécanismes : il résulte des politiques égoïstes et unilatérales des puissances dominatrices dont les intérêts ne peuvent être servis par un recours à l'Organisation des Nations Unies, pour une application correcte des principes et règles de la Charte qui reflètent la volonté et les intérêts collectifs de toute la communauté internationale.

L'Iraq n'ignore pas la logique de cette théorie occidentale. De bonne heure, le Président Saddam Hussein a attiré l'attention de tous sur les dangers d'une politique d'opportunisme et de force dans les relations internationales, aux dépens de l'équilibre entre les droits, les devoirs et les responsabilités partagés, énoncés dans la Charte et le droit international.

S'il est exact de considérer que le rôle de l'ONU est aujourd'hui marginalisé après que l'Organisation fut subjuguée par le poids des puissances dominatrices dans les relations internationales et de leurs intérêts égoïstes, nonobstant les droits, devoirs et mécanismes énoncés dans la Charte, nous restons convaincus que la doctrine de la soi-disant intervention humanitaire représente un grave outil destructeur susceptible d'annihiler tous les gains accumulés grâce aux efforts collectifs, pour le bénéfice de la communauté internationale, et reflétés le palmarès de l'Organisa-

tion. Une mondialisation de cette théorie signifierait ignorer complètement la volonté de l'écrasante majorité des États, avec comme conséquence l'effondrement de l'ordre international contemporain. La délégation iraquienne se joint à toutes les délégations qui ont exprimé une position contraire à cette théorie occidentale. Nous lançons un appel à une conjugaison des efforts contre elle.

Je voudrais donner ici un exemple patent de la logique de la force, que nous avons tous vécu à peu près à pareille époque de l'an 1998, quand le Conseil de sécurité se réunissait afin de débattre des dispositions à prendre pour vérifier la mise en oeuvre par l'Iraq de ses obligations découlant des résolutions du Conseil, particulièrement celles relatives au désarmement, en vue de lever les sanctions générales imposées à l'Iraq depuis août 1990. Alors que le Conseil de sécurité était réuni pour discuter le rapport du Secrétaire général sur la coopération de l'Iraq dans le domaine du désarmement, les forces des États-Unis et de la Grande-Bretagne, stationnées dans la région du Golfe, lancèrent du 16 au 20 décembre 1998, une agression militaire de grande envergure contre l'Iraq, en prenant comme prétexte, pour nous attaquer, les déclarations mensongères et les pures inventions de Richard Butler. Cette agression a coûté la vie à un grand nombre de civils innocents en même temps qu'elle a provoqué la destruction de nombreux sites d'infrastructures et d'équipements industriels iraqiens qui étaient déjà soumis au système de contrôle très strict mis en place par l'ex-Commission spéciale, laquelle n'avait relevé aucune violation des résolutions du Conseil de sécurité dans ces installations.

En dépit de cette violation flagrante de la Charte et des mécanismes de l'Organisation, le Conseil de sécurité, organe principal compétent en la matière, est resté parfaitement paralysé et n'a pris aucune mesure collective directe. La condamnation par la communauté internationale de l'agression américano-britannique contre l'Iraq, en décembre dernier, n'est pas venue du Conseil de sécurité : elle est venue plutôt des gouvernements et des peuples des États Membres, et elle a été de vaste envergure. Après une visible inertie, dont vous vous souvenez, le Conseil de sécurité fut engagé dans un processus pour gagner du temps et sauver la face, en confiant à des groupes de travail l'évaluation de la mise en oeuvre par l'Iraq de ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité.

Ces groupes de travail ont mené leurs travaux de façon unilatérale, sans aucune consultation préalable avec le Gouvernement de l'Iraq, sans même recueillir son point de vue. Ce processus a eu pour résultat, la présentation de rapports reflétant les équilibres politiques existant au sein du

Conseil de sécurité, ce qui a fait passer ces rapports à côté de la véritable situation. Le processus est ainsi arrivé au stade de la présentation des projets de résolutions, ignorant les droits et les obligations prévus dans les résolutions du Conseil lui-même. En fait, ces projets de résolutions ajoutaient de nouvelles obligations pour l'Iraq qui ne figuraient pas dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité que l'Iraq avait déjà entièrement mises en oeuvre.

Les résolutions du Conseil de sécurité, imposant diverses obligations à l'Iraq, comportent en retour une obligation précise incombant au Conseil de sécurité de lever l'embargo général sur l'Iraq, une fois que l'Iraq aura rempli ses obligations au titre de ces mêmes résolutions. Mais ce qui s'est passé ces neuf dernières années, c'est qu'après 40 sessions de vérification de l'exécution par l'Iraq de ses obligations, le Conseil n'a toujours pas réussi à prendre une décision pour la levée de l'embargo ni même à prendre une résolution pour alléger celui-ci, nonobstant le fait que tous les pays, même les ennemis de l'Iraq, comme les États-Unis, attestent qu'après neuf ans d'exécution de vaste envergure par l'Iraq, sous la menace d'agression continue contre lui, il ne reste à exécuter rien qui vaille.

Alors pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas levé l'embargo contre l'Iraq? La raison sous-jacente de tout cela est l'hégémonie américaine seule sur le Conseil, qui l'empêche par diverses façons, de mettre en oeuvre ses résolutions. Nous voyons depuis plusieurs mois, un déploiement d'efforts intensifs au Conseil, particulièrement de la part des cinq membres permanents, pour adopter une position commune dans le dossier de l'Iraq.

La saine position conforme aux résolutions du Conseil de sécurité est très claire et ne prête pas à des divergences, si l'on respecte le droit et la justice. L'Iraq réclame ses droits évidents et légitimes, à savoir la levée des sanctions injustes qui lui ont été imposées, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions, agréées par les cinq Membres permanents, ont été mises en oeuvre par l'Iraq, au cours de ces neuf dernières années. C'est maintenant au tour de ces cinq États d'honorer leurs obligations. La position de l'Iraq devrait être claire pour tous. Pour que l'Iraq en fasse cas, toute proposition, résolution, ou résultat, si résultat il y a, doivent être basés sur le droit international et le non-usage de deux poids et deux mesures, faute de quoi, nous les rejeterons certainement et continuerons la lutte pour que les sanctions soient pleinement, intégralement et définitivement levées, et que nous obtenions la satisfaction de toutes nos légitimes revendications.

Il apparaît clair pour tous, grâce aux témoignages publics, privés ou officiels, que l'ex-Commission spéciale — un corps portant malheureusement le nom de l'Organisation des Nations Unies et agissant théoriquement sous sa bannière — a été utilisée par les États-Unis et la Grande-Bretagne pour atteindre leurs objectifs : l'agression contre le peuple iraquien, et contre sa souveraineté et sa sécurité. Pour réaliser l'ultime objectif de sa mission principale, l'ex-Commission spéciale avait adopté deux méthodes de travail en Iraq : d'abord déployer des activités d'espionnage pour les services de renseignement américain, britannique et israélien pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs consistant à déstabiliser l'Iraq et à renverser son régime patriotique. Ensuite, l'ex-Commission devait maintenir l'embargo en place en avisant le Conseil qu'elle n'avait pas encore achevé d'exécuter son mandat de désarmer l'Iraq.

Dans l'exercice de sa fonction en Iraq, l'ancienne Commission spéciale a eu recours à des méthodes flagrantes pour falsifier les faits et les présenter dans la perspective américaine, qui est hostile à l'Iraq et dont la plus récente manifestation a été l'affaire des ampoules de VX trouvées au siège de la Commission à Bagdad. Ces ampoules ont été utilisées par la Commission afin de contaminer les échantillons des ogives iraquiennes qui ont été envoyées par la Commission à des laboratoires américains pour analyse, dans le but de permettre à l'Administration des États-Unis de trouver une preuve de ses allégations en ce qui concerne les programmes d'armement de l'Iraq. Les pratiques douteuses de la Commission ne se sont pas limitées à cela; elles sont allées jusqu'à rapidement détruire les échantillons afin de cacher la preuve irréfutable de l'implication de la Commission dans le complot américain contre l'Iraq.

Les tentatives américaines ne se sont pas contentées de déformer et de détériorer les relations entre l'Iraq et le Conseil de sécurité par le seul intermédiaire de l'ancienne Commission spéciale. Elles ont pris les formes les plus horribles, allant jusqu'à faire obstruction ouvertement et sans vergogne à tout effort visant à réduire les effets de l'embargo général imposé contre l'Iraq, qui s'est traduit par d'amères souffrances pour le peuple iraquien, notamment les enfants.

Les obstacles rencontrés durant la mise en oeuvre du Mémorandum d'entente signé entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le programme «pétrole contre nourriture» — qui, comme tous les rapports et tous les faits l'indiquent, est nettement insuffisant à répondre aux besoins humanitaires essentiels du peuple iraquien — sont une preuve éclatante de la persistance de l'Administration américaine à faire souffrir le peuple ira-

quien et à le priver de ses droits humanitaires les plus élémentaires consacrés par toutes les chartes internationales.

Il convient de mentionner que la valeur totale des fournitures parvenues en Iraq au cours des cinq phases initiales de la mise en oeuvre du Mémorandum d'entente est très proche des montants qui ont été déduits des revenus tirés des ventes pétrolières iraquiennes pour couvrir les dépenses de la Commission spéciale, les dépenses des Nations Unies en Iraq et les coûts de la Commission de compensation des Nations Unies. La valeur totale des fournitures qui sont parvenues au peuple iraquien du début de 1997 jusqu'à ce jour est, en effet, de 4 948 300 000 dollars des États-Unis, alors que les fonds déduits pour la Commission spéciale, les services des Nations Unies et la Commission de compensation s'élèvent à 4 041 185 000 dollars des États-Unis.

Un bref coup d'oeil sur ces deux chiffres suffit pour comprendre que le Mémorandum d'entente n'a pas répondu aux besoins humanitaires essentiels du peuple iraquien. Les méthodes auxquelles les États-Unis et la Grande-Bretagne ont recours pour examiner les contrats qui ont trait à ces besoins humanitaires, et la lenteur délibérée avec laquelle ils les examinent, font que le Mémorandum d'entente a pour objectif principal de financer les dépenses des Nations Unies, au lieu de subvenir aux besoins humanitaires essentiels du peuple iraquien pour mettre un terme à la détérioration de ses conditions de santé et autres.

Cela dévoile également les intentions des Gouvernements américain et britannique de vider le Mémorandum d'entente de sa substance en laissant en souffrance les contrats directement liés à la situation sanitaire du peuple iraquien. Par exemple, alors que la valeur des contrats signés et enregistrés pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'électricité s'élève à 352 millions de dollars des États-Unis, la valeur des fournitures parvenues en Iraq jusqu'à présent en vertu de ces contrats s'élève à seulement 64 millions de dollars, c'est à dire, 18 % seulement de la valeur totale de ces contrats. Le solde est mis en attente et interdit par les Américains et les Britanniques.

Le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance du 12 août 1999, qui contient des statistiques sur la mortalité infantile due à la malnutrition, à une pénurie de médicaments et à la détérioration de la situation économique et alimentaire des mères iraquiennes, fournit la preuve la plus éloquente de l'ampleur des souffrances que subissent les enfants en Iraq du fait de cet injuste embargo général. Le rapport montre de façon claire que l'embargo imposé contre

l'Iraq est la raison principale de cette effroyable augmentation du taux de mortalité infantile.

L'Administration des États-Unis a beau essayer de déformer les faits concernant le Mémorandum d'entente, et lancer des mensonges et des allégations tendancieux sur la distribution des vivres et fournitures médicales, les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur le programme pour l'Iraq, qui se fondent eux-mêmes sur les rapports des observateurs des Nations Unies déployés à travers l'Iraq, ont prouvé l'exactitude, la régularité et l'équité du processus de distribution de toutes les denrées humanitaires reçues au titre du Mémorandum d'entente.

Les États-Unis d'Amérique cherchent délibérément à maintenir l'embargo sur l'Iraq et à accroître les souffrances du peuple iraquien, en dépit du fait que tous les motifs qui avaient amené l'imposition de cet embargo ont disparu. Cet objectif américain est apparu clairement à travers les nombreuses déclarations de responsables américains montrant que l'embargo n'est qu'un instrument au service de la politique américaine hostile à l'Iraq.

Un des piliers fondamentaux de la politique américano-britannique contre à l'Iraq est l'imposition à notre pays de deux zones d'exclusion aérienne. Cette imposition est une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous en avons déjà fourni la preuve dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, en date du 15 janvier 1999. Certains membres permanents et d'autres membres du Conseil ont d'ailleurs exprimé le même avis au cours des délibérations au sein du Conseil et ailleurs.

Il est bien connu que la persistance dans cette violation agressive est un moyen de perpétuer l'agression afin de réaliser les desseins du plan politique anglo-américain : aucun des responsables américains n'hésite à dévoiler leurs réelles intentions de recourir à ces opérations quotidiennes de bombardement pour réaliser les objectifs de l'Administration américaine, à savoir la continuation de l'inimitié envers l'Iraq et sa souveraineté et la déstabilisation de son gouvernement patriotique.

Le *Washington Post* a publié, le 31 janvier 1999, un article citant un haut responsable de l'Administration américaine disant que ces frappes étaient un «moyen d'atteindre l'objectif visé de façon acceptable pour tous sans encourir de pertes, alors que si les États-Unis menaient une campagne massive, les gens se demanderaient ce qui l'aurait provoquée».

Se fondant sur cette politique de fragmentation de l'agression, les avions de guerre américains et britanniques, dans des démonstrations quotidiennes de force, violent continuellement l'espace aérien iraquien pour effectuer des bombardements sauvages contre des sites civils et économiques en Iraq, y compris les centres de communication, les stations de pompage de pétrole et les maisons privées. Même les mosquées et les églises n'ont pas été épargnées par ces attaques barbares et continues, y compris, récemment l'église du couvent de Mar Matti, qui remonte au IVe siècle après Jésus-Christ, et que les avions américains et britanniques ont bombardée le 11 août 1999.

Depuis l'agression américano-britannique contre l'Iraq de décembre 1998 jusqu'à ce jour, soit le 9 septembre 1999, le nombre total de sorties effectuées par l'aviation américaine et britannique s'élève à 12 143, dont 9 830 au sud de l'Iraq, à partir du territoire saoudien et koweïtien, et 2 313 dans le nord de l'Iraq à partir du territoire turc.

L'Administration américaine cherche à inventer de faux prétextes pour justifier ces actes d'agression quotidiens qui font des centaines de victimes parmi les civils innocents. Elle prétend que les bombardements de civils sont des actes de légitime défense face aux attaques iraquiennes.

Ici nous devons nous demander à quel titre l'Administration américaine invoque-t-elle le droit de justifier des actes dépourvus essentiellement de toute légitimité juridique. Qui donne aux agresseurs américains le droit d'agir prétendument en légitime défense, dans l'espace iraquien? C'est une mascarade. En fait, c'est une guerre ouverte contre le peuple iraquien que mène l'Administration américaine. C'est ce qu'a d'ailleurs reconnu expressément un haut fonctionnaire du Pentagone, quand il a décrit ces opérations au *Washington Post*, le 2 septembre 1999, comme étant «une guerre à petite échelle».

Fort de son droit naturel à la légitime défense, garanti par tous les pactes et instruments internationaux, l'Iraq n'hésitera pas à riposter à tous les actes d'agression américains et britanniques qui violent son espace aérien et son territoire, et qui menacent sa sécurité et son intégrité territoriale.

L'Iraq continuera de faire face à l'agression américano-britannique par tous les moyens dont il dispose. Il ne cédera pas au chantage américain. La politique américaine hostile à l'Iraq, qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international, a été mise en évidence par des déclarations publiques et officielles de hauts responsables de l'Administration américaine, soulignant la déter-

mination des États-Unis à renverser le régime patriotique de Bagdad et à briser l'unité du peuple iraquien.

En outre, les plus hautes instances législatives des États-Unis ont adopté des lois permettant à l'Administration américaine de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Iraq, d'allouer des fonds considérables pour financer des actes de terrorisme, de sabotage et d'assassinat en Iraq, et de nommer des responsables de haut rang dans l'Administration pour superviser ces tâches immorales et illégitimes.

Cette politique américaine a encouragé les forces turques à mener des opérations militaires de vaste envergure sur le territoire iraquien, sous prétexte de traquer des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Ces opérations militaires turques compromettent la sécurité et la stabilité dans le nord de l'Iraq et représentent une menace à notre sécurité nationale et à notre intégrité territoriale. L'Iraq fait rapport régulièrement au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité de ces actes réitérés d'agression turque contre son territoire, qui constituent une violation du principe de bon voisinage et une menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région. Cependant, les Nations Unies n'ont pris aucune mesure pour freiner ces opérations, et cela pour une raison bien claire : la politique américaine qui vise à entretenir une situation anormale en Iraq.

L'hégémonie américaine, qui continue seule de s'exercer sur les destins des peuples du monde et sur les organisations politiques et économiques internationales, met l'Organisation des Nations Unies face au défi le plus grave qu'elle ait connu depuis sa création. L'ONU doit s'opposer à cette domination et prouver qu'elle est capable de restaurer un équilibre international dans le monde, de manière à réaliser les objectifs prévus par la Charte, à savoir, principalement, la sécurité, la paix et la stabilité, la promotion des relations amicales et de la coopération économique entre les États.

Dans un discours prononcé par le Président Saddam Hussein, le 17 janvier 1999, l'Iraq avait prêché la création d'un rassemblement groupant les États du monde désireux d'y adhérer, et doté de statuts et de chartes convenus en vue de réaliser une véritable coopération politique, économique et militaire qui préserverait l'équilibre et veillerait à instaurer la paix, à commencer par la paix en Asie, et les questions qui y sont liées. Ce rassemblement ne serait dirigé contre personne mais protégerait ses membres et défendrait, à juste titre, leurs intérêts et leur sécurité ainsi que la sécurité internationale, dans le respect des saines normes humanitaires. De cette tribune, nous appelons les peuples et les États

du monde qui ont foi dans les valeurs, la culture, la liberté, l'indépendance, la justice et l'égalité entre les nations et les peuples, à examiner la proposition du Président Saddam Hussein de nouer un dialogue qui se traduirait en une action au service de l'équilibre, de la sécurité et de la paix dans le monde. En outre, de nombreux États, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, ont clairement appelé à la création d'un monde multipolaire dans lequel prévaudrait l'équilibre politique, économique et militaire, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le respect par l'Organisation des Nations Unies des principes énoncés dans sa Charte et la pleine mise en oeuvre de ses résolutions, de façon juste, sans sélectivité ni discrimination, sont seuls susceptibles d'en restaurer la crédibilité et de redonner confiance aux États dans sa capacité à faire régner la justice et la paix; cela inciterait les États à respecter et à mettre en oeuvre les résolutions et les diverses dispositions de l'Organisation.

L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent mettre en oeuvre leurs résolutions relatives au Moyen-Orient, notamment celles portant sur la question palestinienne. Elle doit soutenir, d'une part, la lutte légitime que mène le peuple palestinien pour restaurer ses droits légitimes et inaliénables à vivre sur le territoire national de Palestine et, d'autre part, sa lutte contre la colonisation sioniste de son territoire, et ses efforts pour l'instauration sur son territoire national d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem comme capitale.

L'ONU doit mettre en oeuvre ses résolutions visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Elle devrait particulièrement appliquer le paragraphe 14 de la résolution du Conseil de sécurité 687 (1991), qui considère que le désarmement de l'Iraq constitue une mesure vers la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Jusqu'ici, l'ONU n'a pris aucune mesure dans ce sens.

En conclusion, la prévalence des concepts de justice, de démocratie et de développement à travers le monde dépend de la démocratisation des organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies. Ces concepts ne peuvent être concrétisés que grâce à une série de réformes interdépendantes de nature administrative, structurelle et politique, tant de l'Organisation que de ses institutions et organes, de manière à ce que l'Organisation puisse assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, à commencer par le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 50.